

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires



FONCTION

PUBLIQUE

Numéro 181/182
Octobre-Novembre 2010

PÈRE-NOËL
1 CHEMIN DES NUAGES
PÔLE NORD

Comptons plutôt sur nos luttes

Édito.

Adelante !

Non, le dossier des retraites n'est pas clos.

La loi votée et promulguée reste inefficace et injuste. Elle ne doit donc pas trouver à s'appliquer. Son adoption à la hussarde, loin du débat démocratique, est tout sauf un signe de sérénité pour ses promoteurs.

Et d'ailleurs, l'exceptionnel rapport de forces unitaire et interprofessionnel, le soutien massif et continu de l'opinion sont autant de vecteurs de difficultés pour le Président de la République, le Gouvernement et le MEDEF.

Poursuivre pour gagner

Nous devons donc, en prenant appui sur cette formidable mobilisation, pousser haut et fort nos revendications pour obtenir le maximum d'avancées.

Sur les retraites bien sûr où, sans en rabattre un instant sur la question des bornes d'âge, des enjeux aussi essentiels que la pénibilité, les droits familiaux, la situation des femmes, le service actif, le minimum.... sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Mais également, pour s'en tenir à la Fonction publique, sur l'emploi, les salaires, les non-titulaires, la RGPP...

La période qui s'ouvre, les semaines et les mois à venir, vont continuer à être lourds de dossiers absolument déterminants. Dans une démarche résolument offensive et clairement unitaire, l'UGFF-CGT entend faire vivre le rapport de forces pour que des revendications décisives connaissent des réponses favorables.

cOup dE GueUle !!!

Monsieur qu'on nomme grand ...

... je vous fais une lettre, que vous lirez peut être ... (en fait sûrement pas) ... si vous avez le temps (mais je crains bien que non.) ...

Pardon à Boris Vian pour cet emprunt. Mais l'insoumission d'hier justifiés par les vérités du lendemain ne sont elles pas encore aujourd'hui de pleine actualité.

En refusant, en combattant, les discours officiels porteurs de l'idéologie dominante, avions nous vu juste, où étions nous aveuglés par le sectarisme que d'aucuns nous prêtent.

Bon, on ne va pas faire la totale. Il faudrait des pages et des pages

Simplement quelques petits rappels.

Monsieur le Président de la République,

vous vous êtes fait élire en vous auto proclamant « Président du pouvoir d'achat ».

Bon. Mais, aujourd'hui, en regardant la feuille de paye, nous avons bien du mal à qualifier ainsi votre présidence.

Monsieur le président de la République,

vous avez aussi affirmé que « la concurrence fait baisser les prix » (Notamment RTL le 27 Mai 2008) .

Bon. Mais aujourd'hui, alors que le marché de l'énergie est « ouvert », que la concurrence est là, voilà que les factures du gaz, de l'électricité explosent.

Monsieur le président de la République, vous aviez annoncé, le 4 avril 2008 en présentant un plan qualifié par vous-même d' « historique » que les gains résultant du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, seraient pour moitié affectés à l'amélioration des rémunérations dans la fonction publique . Ajoutant même à cette occasion que "le principe du retour de la moitié des économies liées" "est profondément juste" .

Bon. Mais aujourd'hui, l'évolution nulle des bases salariales font plus que douter sur l'application de votre dispositif. Qui par ailleurs relève d'un système de contre partie inacceptable.

Monsieur le président de la république,

vous aviez déclaré (Le Monde du 23 Janvier 2007) que « le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer... », et même ajouté, un an plus tard, en Mai 2008, en réponse à la présidente du MEDEF qui préconisait un recul - à 63 ans et 1/2 - de cet âge de la retraite « je ne le ferai pas, pour différentes raisons, et la première c'est que je n'en ai pas parlé pendant ma campagne présidentielle. Ce n'est pas un engagement que j'ai pris devant les français pour faire cela » .

Bon. Mais aujourd'hui, vous signez une loi au nom du peuple français, et contre l'avis d'une grande majorité de celui-ci, qui repousse l'âge de départ en retraite, contredisant en cela totalement vos engagements.

Et on n'aurait pas toutes les raisons de résister et de combattre sans se laisser abuser par des promesses qui, c'est bien connu, n'engagent que ceux qui veulent bien y croire ?

Le trait de l'actu.



par PJ

Gouvernement :

Ils ont « remanié » quoi ?

Pour faire un « flop », ça a fait un sacré « flop ».

A près des mois d'un suspens ... qu'on ne saurait qualifier d'insoutenable, la montagne de communication a accouché ... de la continuité des politiques suivies par le précédent gouvernement. Voir même d'un tour de vis de plus dans l'austérité.

Après un conflit majeur qui a marqué toute la période, et durant lequel le gouvernement et le Président de la République ont montré un profond mépris de l'avis ultra majoritaire des salariés en promulguant leur loi de réforme des retraites massivement rejetée, le maintien voir l'accentuation de la même politique libérale ne peuvent qu'être porteurs de la poursuite des luttes sociales.

Pour ce qui est plus particulièrement

de la fonction publique les décisions budgétaires programmées – à travers la RGPP - la poursuite de casses des services et de reculs considérables du service public. Les salaires sont bloqués et la baisse du pouvoir d'achat se poursuit et s'accélère avec entre autre une augmentation des cotisations retraites. L'emploi continue de reculer considérablement et les récentes déclarations dans l'Allier du Président de la République visant à remplacer les services publics de proximité par des « multiscartes » censés tout connaître, avoir réponse à tout, ne visent pas à apporter des réponses à des problèmes réels mais à tenter d'habiller des reculs de plus en plus insupportables pour les usagers.

Retraites, emploi, service public,

pouvoir d'achat, santé ... tout cela nécessite bien autre chose que des annonces de façade sur le « dialogue social ». Ce sont des réponses urgentes, s'inscrivant dans une logique totalement différente, posant en grand la question d'un autre partage des richesses et d'une autre dynamique pour le développement et le progrès social qui sont indispensables.

Les salariés ont besoin et veulent une CGT encore plus forte, pour se défendre, pour lutter contre les injustices sociales, pour des conquêtes sociales.

Et c'est aussi à cela qu'il nous faut et que nous entendons répondre dans un même mouvement.

Immigration et politiques publiques

Attention aux écrans de fumée

Par la voix du Secrétaire Général du syndicat de l'ex-ministère de l'immigration, la CGT met en garde sur le risque d'occulter le fait que derrière l'annonce de la suppression de ce ministère et, partant, du concept d'identité nationale - dont bien entendu chacun peut se réjouir - il y a transfert des attributions dudit ministère vers le Ministère de l'intérieur, annonciateur d'une orientation maintenue, voire durcie.

Il faut, en effet, avoir à l'esprit que la création du ministère de l'Immigration et de l'identité nationale, électoralement instrumentalisée, a aussi constitué un « sas » tactique pour le président de la République qui ne pouvait, dès 2007, faire brutalement accepter la main mise du ministre de l'intérieur sur la gestion du droit d'asile (c'est désormais une « première » dans l'histoire de notre pays) ou de l'accès à la nationalité française.

La réorganisation issue du remaniement est donc l'aboutissement de la concentration des politiques publiques, à l'œuvre depuis des années, en matière de droit d'asile, d'entrée, de séjour, d'insertion et d'accès à la nationalité française des étrangers (attributions auparavant dépendantes de ministères différents) et du renforcement constant de l'influence du ministère de l'intérieur dans la mise en œuvre d'une politique de plus en plus restrictive et répressive. Depuis 2002, la Place Beauvau a ainsi été la grande ordonnatrice de 7 lois successives concernant les étrangers et même si M. Besson y a conjointement pris sa part, on a tous en mémoire le renforcement effréné des expulsions de « sans-papiers », l'atteinte à l'égalité de traitement des candidats à la naturalisation,

via la déconcentration des décisions sur les préfetures, le scandaleux ciblage ethnique des Roms, sans oublier les campagnes honteuses d'assimilation systématique de l'immigration à la délinquance.

La bataille contre cette politique répressive et raciste va donc malheureusement rester d'actualité ; la CGT continuera à y prendre toute sa place.

Vers une fiscalité encore plus injuste ?

C'est la question que pose la Fédération des Finances CGT, au lendemain de l'intervention du chef de l'Etat. Ainsi, l'annonce d'une réforme de la fiscalité patrimoniale - qui a déjà été très sévèrement amputée lors de la loi TEPA en offrant de gros « cadeaux » aux plus riches (dont le triplement des abattements lors d'une donation ou succession) - laisse craindre la poursuite de la même logique.

D'autant que celle-ci, qui consiste à exonérer toujours plus les plus fortunés, apparaît comme étant bien le fil conducteur. Ainsi l'affirmation selon laquelle la suppression du bouclier fiscal serait conditionnée par la remise en cause de l'ISF, alors que le premier a coûté 700 millions d'€ cette année, et que le second en a rapporté 3,3 milliards !

Pour la fédération des finances CGT « il est nécessaire de réformer la fiscalité patrimoniale afin d'en améliorer son caractère re-distributif », et donc « essentiel de maintenir l'ISF, d'augmenter la progressivité des droits de succession, de donation et de l'ISF » tout comme supprimer « la loi TEPA et le bouclier fiscal ». Au total, « c'est toute la fiscalité qui doit être réformée afin d'être plus juste et efficace ».

Agents non titulaires

Un enjeu majeur qui nous concerne tous

Si sur nombre de dossiers essentiels, la volonté de passages en force brutaux du gouvernement conduit à des affrontements sans concessions, il existe cependant quelques domaines où les portes semblent entrouvertes.

C'est le cas de la question essentielle des agents non-titulaires.

Sans revenir sur le fond du dossier (nous l'avons encore fait lors du numéro de juin 2010 du journal), il nous a paru important et opportun de faire un point d'actualité.

Des négociations incontournables

Après une phase d'analyse, d'échange et de concertation avec la Direction Générale de la Fonction Publique, des négociations vont s'ouvrir très prochainement qui devraient déboucher sur un projet de loi pour février-mars 2011.

Ne nous y trompons pas : ce processus d'échanges avec les autorités en charge de la Fonction publique ne tombent pas du ciel. Il est avant tout le fruit de la

pugnacité et de l'engagement sur le long terme des organisations syndicales, en premier lieu de la CGT.

Même s'il ne s'agit pas de se bercer d'illusions, ce rappel indispensable souligne suffisamment que nous devons nous engager sans réserve ni pusillanimité dans les négociations qui débutent. Rien ne serait pire que, par la porte entrouverte, laisser « *le camp d'en face* » avoir le champ libre pour ses seules préoccupations.

Revendications et intervention des personnels

La CGT Fonction publique a, depuis des mois, travaillé d'arrache-pied à actualiser et rendre cohérentes ses revendications.

De fait, un corpus substantiel a vu le jour qui nous servira en quelque sorte de guide-fil dans les prochains débats.

Sans les reprendre par le menu, nos principaux axes, qui forment un ensemble logique, sont les suivants :

- Pour les agents en place

sur des besoins permanents, mettre en place un dispositif de titularisation.

- Réduire drastiquement les possibilités de recours aux non-titulaires (en profiter pour abroger les dispositions permettant le recours à l'intérim).
- Améliorer les conditions de reclassement des agents au moment de leur titularisation.
- Etendre et renforcer les droits et conditions d'emploi de ceux des personnels non-titulaires - forcément largement moins nombreux - qui continueront d'être employés demain.

A la CGT, nous avons clairement conscience que, pour avancer dans la bonne direction, les négociations auront besoin d'un coup de pouce. C'est pourquoi, sans attendre, nous avons proposé autour de cette base revendicative de construire les indispensables interventions des salariés - titulaires et non-titulaires - dans le cadre unitaire le plus large possible.

C'est en étant résolument offensifs que nous obtiendrons les avancées les plus significatives.

Primes au Ministère de la culture :

Ils suppriment même les reliquats.

Depuis de nombreuses années les personnels du Ministère de la Culture perçoivent en fin d'année ce qui est appelé le « reliquat » de primes. Et bien cette année, il n'y aura rien du tout ! Ce versement a été purement et simplement supprimé par le Ministre Frédéric Miterrand. Dans la foulée du blocage des salaires, encore un coup porté au pouvoir d'achat des personnels.

ASP :

La Direction joue au bonneteau avec l'emploi.

Alors qu'à la création de l'Agence des Services de Paiements il était prévu que chaque transfert de tâches de l'état s'accompagnerait du transfert des « équivalents temps plein » correspondants, voilà que le Direction de l'agence vient de présenter les choses tout à fait différemment. Les transferts de tâches ne s'accompagnent plus d'un transfert de moyens mais ... permettraient de conforter les emplois ! ... et nos camarades du syndicat CGT d'en appeler à tous : où peuvent bien être ces agents qui n'auraient rien à faire ? Une façon plutôt grossière de la part de la direction de présenter ce qui n'est rien d'autre que des réductions de moyens dans le cadre de la RGPP avec à la clé l'augmentation de la productivité du travail, dégradation de la qualité du service rendu, aggravation des conditions de travail. Et ils voudraient en plus qu'on les remercie d'avoir « sauvé » l'emploi à l'agence ? Ils se moquent du monde.

Equipement :

Et il faudrait maintenant faire les choses à moitié !

Les mesures d'abaissement du niveau de service d'exploitation de la viabilité hivernale sont programmées.

Avec une loi de finances qui prévoit une baisse de 27% des crédits d'entretien dont une baisse de 10% des crédits de fonctionnement des routes nationales - essentiellement consacrés à l'exploitation et au traitement des chaussées pendant la période hivernale -, baisses auxquelles il faut ajouter une réduction continue des personnels d'exécution, les choses sont claires.



Et les conséquences ont d'ores et déjà eu l'honneur des gazettes. C'est le cas de l'objectif de ne déneiger que la voie de droite des 2x2 voies, la voie de gauche devant attendre 8 heures ! Autre brillante « idée » : il conviendrait que les usagers apprennent à conduire sur la neige !...

Ce sont bien les usagers qui sont appelés à subir les effets de ces orientations.

Alors, si vous êtes victimes de cette situation, ne vous posez plus la question de savoir où sont les véhicules de déneigement et - pour plagier Brassens - « ne jetez pas la pierre aux agents de l'équipement, l'usager est derrière. ».

L'impossible rentrée !



Ils sont 16 000 stagiaires en cette année 2010 dans l'Éducation Nationale à découvrir la réforme de la « mastérisation » qui consiste non seulement en une élévation du niveau exigé pour pouvoir passer les concours enseignants (il faut maintenant un Master 2), mais qui supprime presque toutes les formations.

Le système précédent était loin d'être parfait, mais celui proposé aujourd'hui est une catastrophe pour l'avenir du service public d'Éducation : Il ne faut pas s'étonner de l'effondrement du nombre de candidats pour les concours 2011 (moins 25% en moyenne).

Sur le tas sans formation préalable

Pour les 8500 stagiaires dans le 2nd degré, c'est dans la plupart des académies découvrir le métier d'enseignant à temps plein, parfois en étant professeur principal, parfois avec plusieurs niveaux, parfois avec des classes à examen ... tout en subissant la pression d'une année de stage qui peut déboucher sur une titularisation. Rappelons que les stagiaires viennent de réussir leur concours et donc que la grande majorité d'entre eux étaient étudiants en juin.

L'académie de Créteil est l'académie qui recueille le plus de stagiaires, près de 900.

Rapidement des cas de démissions, d'arrêts de maladie ... se sont déclarés. Le Rectorat de Créteil donnant des chiffres flous et variables sur cette situation pour éviter de trop l'ébruiter.

La mobilisation s'organise

Des stagiaires se sont réunis en AG à Torcy le 1^{er} Octobre 2010 pour dénoncer cette situation et engager la mobilisation. Avec l'intersyndicale de Créteil, ils ont organisé une AG de 180 Personnes à Paris le 20 Octobre, AG ayant réuni également des stagiaires de Paris et Versailles, et du 1^{er} degré. Le 17 Novembre, ils étaient 150 devant le rectorat de Créteil et reçus par la DRH.

Les revendications des stagiaires sont des revendications d'urgence et de bon sens :

- **Allègement de service** : pas plus d'un tiers de service devant les classes

- **Accompagnement pédagogique concret et plus complet** pour tous les stagiaires ainsi qu'un dispositif particulier pour soutenir ceux qui sont en difficulté

- **Clarification et unification des procédures de titularisation** dans toutes les académies. Sur ce dernier point, le Rectorat a proposé une (petite) avancée : l'inspecteur accompagnant les stagiaires ne sera pas celui qui les évaluera.

Le 1^{er} Décembre 2010 une manifestation est prévue pour étendre la mobilisation à toute l'Ile- de- France.

Dans le 1^{er} degré la situation est plus complexe : A la fois parce que ce sont cette fois les inspections académiques dans les départements qui ont un rôle prépondérant (ce qui multiplie les gestions) mais aussi

parce que globalement le choix d'utiliser les stagiaires comme remplaçants rend moins visible les problèmes et rend difficile les possibilités de les réunir pour développer une mobilisation. Parce qu'au fond, la situation dans le 1^{er} degré est la même que dans le 2nd degré, voire pire parce qu'être remplaçant n'est pas forcément si facile que cela, des stagiaires se retrouvant tout de même dès le 1^{er} septembre seuls devant une classe, des stagiaires commencent à essayer de développer une mobilisation dans le 1^{er} degré.

La CGT-Educ'action refuse une mastérisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre avec, au mieux, des gratifications et des bourses en nombre limité, sélection sociale à l'opposé de la démocratisation ; et qui impose aux stagiaires une année de stage dans un étai insupportable, sans réelle formation et entrée progressive dans le métier, sans suivi pédagogique ...

Nous défendons l'idée d'un concours en fin de licence, avec une formation de deux ans payée comme fonctionnaire stagiaire et débouchant sur un master.

Tout ça pour ça ?

On vient donc d'apprendre que l'Etat rencontrait des difficultés pour payer ses personnels en décembre, et qu'il avait fallu dégager 930 millions pour « joindre les 2 bouts ».

Bon, il est exact que les finances publiques de notre pays ne sont pas brillantes. Les mauvais esprits ne manqueront d'ailleurs pas de souligner qu'à elle seule, la suppression de la TVA dans la restauration – dont on attend encore la démonstration crédible des effets sur la baisse du prix des repas, les créations d'emplois ou encore les salaires des personnels – représente une perte de recette de près de 4 fois cette somme.

D'autres souligneront combien coûtent le bouclier fiscal et

l'ensemble des mesures de la loi TEPA

Mais le questionnement ne s'arrête pas là.

Car, quelques jours avant l'annonce de cette « info », le Ministre du Budget nous annonçait que le déficit budgétaire serait en 2010 moins important qu'initialement prévu (une amélioration de – 2,3 milliards). Alors il va falloir nous expliquer, comment on peut d'un coté se féliciter qu'il y a un déficit moins important que prévu et que de l'autre il y a des moyens de paiement qui manquent.

Piège de la fongibilité asymétrique ?

En tout cas une occasion pour quelques champions libéraux de souligner que les fonctionnaires, malgré des suppressions massives d'emplois, coûtent encore et toujours décidément trop cher. Et si c'était cela le véritable objectif de ces communications particulièrement soignées et intensives ?

ENA

La fonction publique de carrière : une épine dans le pied du Président de la République !

L'ENA a été à deux reprises au centre du discours présidentiel sur la fonction publique.

A l'IRA de Nantes le 19 septembre 2007, il demandait la réduction de 10% par an des recrutements de l'ENA et ouvrir ainsi la voie à d'autres types de recrutements que le concours pour mettre en oeuvre les orientations politiques du moment.

Lors de son discours de Lille du 11 janvier 2008, il demandait la suppression du classement de sortie des écoles et en premier lieu de l'ENA, Les affectations devant résulter du « libre choix par celui qui recrute et par celui qui candidate dans l'intérêt bien compris de chacun et de l'Etat ».

Ces deux déclarations posent la question des garanties statutaires, fondement essentiel de l'indépendance du fonctionnaire car c'est cela qui est insupportable pour le Président et qu'il conviendrait de rectifier pour s'aligner sur le modèle anglo-saxon d'une fonction publique de « dépouilles ». On changerait ainsi de personnels à chaque changement de gouvernement...

La suppression du classement de sortie de l'ENA interroge sur les modalités alternatives :

Comment recruter des personnes qui ont déjà passé des épreuves de sélection, suivi des parcours de formation d'excellence ? Le risque est évidemment celui de la cooptation, des copinages de toutes natures. Des premières mises en oeuvre ont montré les errements inadmissibles, candidatures rejetées sans réelle explication, sexisme, pression sur les candidats, etc...

Des « pressions » particulièrement fortes pour l'accès aux emplois les plus « prestigieux » -Conseil d'Etat, Cour de Comptes, Inspection des Finances...- conduisant les responsables de ces services à continuer à appliquer le classement (d'autant qu'une loi – qu'une proposition de loi Warsmann prévoit de modifier – existe pour ce qui est des recrutements des membres du Conseil d'Etat). Le débat a été vif au sénat et pour le moment, le classement de sortie est juridiquement maintenu.

La Fonction publique cherche malgré tout à imposer de toute force un nouveau système qui conduirait les administrations à choisir leur candidat par le biais de « short list » ou de « listes d'appariement optimal »(sic) ... et cela quelque soit le vote de la loi !

Un représentant des élèves au conseil d'administration questionne : « *quelle est la possibilité, pour un élève, de se prévaloir de ce classement face à un dialogue qui aurait été infructueux avec un ministre ?* ».

Le président du Conseil d'administration de l'ENA lui-même déclare lors de la réunion de cette instance le 29 septembre: « *je suis attaché à une procédure unique de recrutement des hauts fonctionnaires, à une procédure de formation unique et interministérielle et à une procédure de sortie unique* ». Il propose que le CA donne son avis sur un projet de circulaire.

Une réunion du CA est convoquée pour le 30 novembre... et les membres du Conseil d'administration ont dans leur dossier une circulaire du 17 novembre rédigée sans aucune concertation, sans avis du CA et qui appelle les employeurs à développer les « entretiens » avec les élèves « *pendant la procédure de sortie* » !

Comment s'étonner après cela des observations de la cour des Comptes qui évoque « *la faiblesse relative des pouvoirs du Conseil d'Administration* »...

Les personnels pénitentiaires en ont assez !

La CGT Pénitentiaire est en action, en intersyndicale, depuis le 15 novembre.

Les revendications portées par les personnels devant les portes de prisons sont :

Les emplois et les moyens nécessaires aux missions croissantes et à l'augmentation de la charge de travail pour tous les personnels (personnels de surveillance, d'insertion et probation, administratifs et techniques) ; ainsi qu'une **revalorisation indemnitaire et statutaire** ;

L'arrêt de la déclinaison brutale de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) : fermeture des services et établissements, mutualisation et restructuration des sites, privatisation et externalisation des missions, fermeture des miradors sans concertation, ... ;

Le respect du dialogue social : la nécessité absolue d'une information juste, d'une concertation à tous les niveaux (local, régional et national).

Les implications et conséquences en termes de souffrances au travail (la secrétaire Générale de la CGT pénitentiaire, a révélé que les études en cours menées par l'INSERM de Bordeaux font apparaître que le taux de suicide chez les personnels pénitentiaires est de 43% supérieur à celui de la population générale), de conditions d'exercice des missions, de difficultés dans la vie quotidienne et familiale, du déficit d'emplois, sont colossales.

L'insuffisance des effectifs est évaluée à 4000 emplois. Malgré la privation du droit de grève, les personnels pénitentiaires ne décolèrent pas et se mobilisent en bloquant les portes de prisons.

A Fresnes...



Se syndiquer, c'est aussi lutter!



Les premiers chiffres analysés laissent à penser que la Fonction Publique de l'État n'est pas en reste des déclarations confédérales sur la vague d'adhésions nouvelles à la CGT. Rappelons-le, la confédération comptabilisait 9363 adhésions entre le début septembre et le début novembre.

C'est un profond sentiment d'injustice soulevé par le contenu de la réforme «Woerth» mais aussi l'utilisation de la crise comme argument à toutes les attaques contre notre protection sociale, notre travail (missions, statuts, emplois, rémunération) qui dans la période sont les raisons qui conduisent nombre d'agents de l'État vers la CGT.

Pour beaucoup d'agents de la Fonction Publique, travailler était déjà devenu stressant, ce n'est plus acceptable. Les injustices et les inégalités se multipliant, il est grand temps de marquer un coup d'arrêt aux orientations qui prennent toujours pour cible les salariés, dont les agents de la Fonction Publique, en faisant la part belle aux financiers.

Le syndicat fort de son expérience au service des revendications, permet de dégager collectivement et démocratiquement des solutions, de les négocier et d'agir pour les faire aboutir TOUS ENSEMBLE. Le besoin d'échanger, de convaincre, de partager, d'arguments et d'expérience place la question de la syndicalisation comme un véritable tremplin pour se donner les moyens de GAGNER.

Plus que jamais dans la période, poser la question de renforcer l'organisation syndicale, se syndiquer, c'est aussi lutter.

Alors partout, dans tous les services de la Fonction Publique continuons à proposer en grand l'adhésion à la CGT.

La CGT, première organisation dans les services territoriaux de l'Etat

Le 19 octobre dernier se sont déroulées les élections dans les services territoriaux de l'Etat. Etaient concernés les personnels des Directions Départementales Interministérielle (DDI), des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), des Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et les 3 directions régionales d'Ile-de-France dépendant principalement de l'ex MEEDM.

Les résultats de la CGT sont à mesurer à la fois au regard de l'ampleur des restructurations intervenues et du contexte du mouvement social.

**Des services durement
touchés par la RGPP**

Ils ont tous été l'objet de profondes restructurations avec

RESULTATS NATIONAUX

Cumul des Résultats Nationaux

ORGANISATION	MOYENS	EFFETIFS	%	SALUTAIRES	SALUTAIRES	Voix et scores obtenus par chaque organisation syndicale										TOTAL	%				
						CGT	CFTE	CGE	CGT	FD	UNSA	FSU	SUD	SUD	SNOPV			FOAF	STC		
DDI	42822	18330	42.8%	280	280	42822	42822	18330	42.8%	280	280	42822	42822	18330	42.8%	280	280	42822	42822	18330	42.8%
DIRECCTE	31082	18330	59.0%	280	280	31082	31082	18330	59.0%	280	280	31082	31082	18330	59.0%	280	280	31082	31082	18330	59.0%
DRJSCS	1815	18330	10.0%	280	280	1815	1815	18330	10.0%	280	280	1815	1815	18330	10.0%	280	280	1815	1815	18330	10.0%
GTP ILE DE FRANCE - Ecologie (Ex MEEDM) -	1862	18330	10.0%	280	280	1862	1862	18330	10.0%	280	280	1862	1862	18330	10.0%	280	280	1862	1862	18330	10.0%

d'importantes compressions d'effectifs. Dans les DDI, 10 à 15% des emplois ont été supprimés en 2010 et il risque d'en être de même pour 2011. Les organisations syndicales ont-elles-mêmes été impactées avec parfois un éclatement des équipes syndicales sur plusieurs services.

Un vote de confiance dans la CGT au coeur du mouvement sur les retraites

Le vote est intervenu le jour même d'une importante journée d'action sur les retraites. La première observation à noter est l'importance de la participation électorale à ces élections : près de 80% dans les DIRECCTE, près de 75% pour les DDI.

La CGT est de manière significative la première organisation avec 27,7 % des voix dans les DDI (près de 33% dans les DDT et les directions régionale d'Ile de France dépendant de l'ex MEEDM) et 27,8 dans les DIRECCTE. Encore faut-il signaler que le résultat de la CGT est sous-estimé du fait d'un grand nombre de votes par correspondance invalidés

(un millier dans les DDI), les enveloppes ayant été déposées directement dans les bureaux de l'administration et non par la poste. En bonne partie, ces votes étaient celles de personnels en grève.

Le résultat est également intéressant dans les DRJSCS, où la CGT, avec 16,41% des voix est la deuxième organisation après l'UNSA. La CGT fait une percée dans une administration composée en grande majorité de personnels Jeunesse et Sports où nous n'étions précédemment quasiment pas présents.

Manifestement, ces élections sont un vote de confiance dans une organisation qui rassemble dans les luttes, qu'il s'agisse de l'action contre la réforme des retraites ou contre la RGPP. Elles constituent un immense désaveu de la RGPP qui se traduit par la destruction des emplois et le recul du service public.

Ces résultats sont un important point d'appui pour la poursuite et l'amplification de nos actions pour la reconquête des missions de service public et pour nos revendications en matière d'emplois, de salaire et de conditions de travail.

Une CGT efficace aux côtés des personnels des services territoriaux de l'Etat

Ces résultats ont aussi été possibles par le travail en commun qui a été mené au niveau national avec l'ensemble des organisations concernées.

Ce travail est d'autant plus nécessaire que plusieurs syndicats nationaux développent leurs actions au sein de chaque service territorial. Par ailleurs, les personnels continuent de relever juridiquement de leur ministère d'origine. Les périmètres de ces derniers sont loin d'être immuables ainsi qu'on a pu le voir avec le dernier remaniement ministériel. C'est pourquoi, l'UGFF propose la mise en place d'une coordination CGT au sein de chaque service afin d'associer les militants des différentes organisations. Une réflexion sur l'adaptation de notre outil syndical est bien sûr indispensable, c'est d'ailleurs ce que nous avons décidé au dernier congrès de l'UGFF. Nous devons le mener sereinement.

Les CTP des nouveaux services se

mettent progressivement en place. Ils doivent être l'occasion de promouvoir une démarche offensive construite avec les personnels à partir du cahier revendicatif : l'emploi, les rémunérations, les temps et conditions de travail, les missions, etc...

L'UGFF propose pour cela de poursuivre une démarche partagée avec l'ensemble des organisations concernées en mettant en place un dispositif de formation et de mise en réseau de nos représentants dans les CTP et les CHS.

Cela doit nous conduire également, face aux nouvelles organisations

administratives et aux pouvoirs dévolus aux préfets, à accélérer la mise en place d'un travail coordonné dans les départements et régions avec des collectifs fonction publique.

Le renforcement de la CGT

D'ores et déjà, nous pouvons constater un mouvement d'adhésions à la CGT dans les DDI à l'occasion de ces élections. Il est cependant clair qu'il existe un grand écart entre la confiance que les personnels portent à l'égard de la CGT et le nombre de syndiqués dans les services. Dans quelques DDI, nous sommes même

en difficulté pour pourvoir les postes de titulaires et de suppléants qui nous reviennent. La question est donc bien celle du renforcement de la CGT, condition d'ailleurs pour faire grandir le rapport de force et gagner sur nos revendications.

Par ailleurs, la campagne pour gagner au vote CGT dans les services territoriaux de l'Etat a mobilisé beaucoup de nos militants. L'UGFF propose de poursuivre sur cette voie dans la perspective en particulier des élections sur la représentativité qui concerneront l'ensemble de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière en octobre 2011.

Autres résultats électoraux

INRA : La CGT majoritaire chez les élus du conseil scientifique.

Elections au conseil scientifique national (CSN): Plus de 4000 agents (ingénieurs, chercheurs) ont été appelés à voter par secteurs scientifiques (9) en ce mois de Novembre 2010. Il ne s'agissait pas d'un scrutin de liste sensu stricto : la CGT n'avait pas le droit de se présenter en tant que telle. Pour contourner cette difficulté, la CGT a parrainé des candidats dans tous les secteurs d'activité, défendant la même profession de foi CGT-INRA « *Pour un INRA pérenne, totalement public, libre, au service de tous les citoyens* ».

Ces candidats ont été élus dans huit des neuf secteurs. Ce qui correspond à un score moyen de **53% des électeurs exprimés.**

Ce résultat change ce que le CSN pourrait faire, tant dans son fonctionnement que pour combattre la politique destructurante et mercantile de la Direction Générale de l'INRA. Nul doute que ce vote contribue au désaveu de la politique de Madame Péresse pour les EPST, en particulier au rejet de l'individualisation des salaires (primes), de la précarisation et de la marchandisation de la science.

Personnels civils de la gendarmerie : Forte progression de la CGT.

Certes le score peut apparaître encore

relativement faible, mais il n'empêche que le résultat obtenu par la CGT lors des élections au CTPS - première élection de ce type depuis le transfert de la gendarmerie au Ministère de l'intérieur - est extrêmement significatif et encourageant.

En obtenant une représentativité de **13,77%** parmi ces personnels, la CGT engrange un succès remarquable. En effet, si on compare avec les élections à l'action sociale sur le même périmètre, le résultat met en évidence **une augmentation de moitié de son influence initiale** (9,05 %) avec une progression de 4,72 points de pourcentage. A travers les actions menées tant pour ce qui est du transfert des personnels au Ministère de l'intérieur que sur la bataille des retraites, la CGT a gagné une confiance croissante parmi les personnels civils de la gendarmerie aussi.

Affaires Etrangères : Nouveaux progrès CGT.

Les résultats des élections des corps de catégorie C de chancellerie traduisent par de nouvelles progressions de la CGT

Parmi les Adjointes techniques de Chancelleries, la CGT recueille 21,42% - soit une **progression de 0,46 points** - et obtient deux sièges .

Parmi le corps des adjointes Administratives de Chancellerie la CGT obtient 18,04% et **gagne 3,20% des voix ainsi qu'un siège** (2 au total).

Equipement : Gros scores de la CGT chez les dessinateurs et les adjoints.

Chez les dessinateurs, la CGT obtient, lors des élections à la CAP Nationale, la majorité absolue avec 52,60% des voix (soit + 5 par rapport aux précédentes élections), ce qui nous situe en tête - et de très loin- le deuxième syndicat en terme de représentativité est FO avec 23,90% des voix. La CGT obtient 4 sièges sur 6.

Pour ce qui est des adjoints administratifs, la CGT est là aussi très largement en tête avec 40,92%, 4 sièges sur 9, et une progression de + 3 points de %..

Mer : Majorité absolue pour la CGT.

Les élections pour les représentants en CTP des 4 nouvelles directions interrégionales de la mer (DIRM), ont connues un taux de participation élevé : 74%.

Les résultats ont placé la CGT très largement en tête avec 51,3% des voix et 60% des sièges.

S'agissant de nouvelles structures administratives, les comparaisons ne sont pas possibles. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là encore d'un résultat remarquable qui, après les élections du 19 Octobre, celle des adjointes administratifs et des dessinateurs, viennent confirmer la CGT comme première organisation du Ministère.

Face aux affaires et conflits d'intérêts ... détournement de cible !

Des affaires et conflits d'intérêts au plus haut niveau de l'Etat ...

Alors que les affaires éclatent les unes après les autres au plus haut niveau, témoignant du développement des relations incestueuses entre le pouvoir politique et le monde des affaires, le Président de la République appelle le Conseil d'Etat au secours.

Le vice-président du Conseil d'Etat est ainsi chargé de présider une « **commission de réflexion sur la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique** ».

Un rapport concernant plus particulièrement les membres du gouvernement, les responsables d'établissements publics ou d'entreprises publiques et, en tant que de besoin, les hauts fonctionnaires et « autres agents publics dont la nature particulière des missions le justifierait », doit être rendu pour la fin de l'année.

La commande présidentielle, datée du 8 septembre, ne manque pas de sel : « *l'actualité récente et moins récente a cependant montré que... certaines situations de cumul de responsabilités publiques et privées étaient de nature à entretenir le soupçon quant à l'impartialité de l'action publique au niveau national, comme au niveau local* ».

C'est pourtant ce même président et ce gouvernement qui se sont illustrés dans la promotion de la gestion managériale de la fonction publique.

Déjà, dans son discours du 19 septembre 2007 à l'IRA de Nantes, le Président de la République demandait que les fonctionnaires puissent choisir entre le statut et un contrat de droit privé et souhaitait promouvoir d'autres modes de recrutement que le concours.

On a aussi vu, dans les dernières années, le renforcement des pouvoirs des chefs de services au détriment notamment des instances de concertation existantes ainsi que de leurs rémunérations par le biais en particulier des primes au mérite.

La tentative de banaliser la gestion de la Fonction publique est un vieux projet des libéraux. Ainsi une loi dite « de modernisation » du 2 février 2007, pour ne citer qu'elle, assouplit les délais d'incompatibilité entre les activités exercées par un fonctionnaire et l'occupation d'une activité lucrative dans le secteur privé. Il en est de même en ce qui concerne les cumuls entre activité publique et privée...

... aux nécessités de restaurer les principes du service public ...

L'UGFF a été reçue le 16 novembre par ladite commission.

Elle est intervenue en premier lieu sur la nécessité de restaurer les valeurs républicaines et les grands principes fondateurs du service public. Il s'agit en particulier de l'égalité de traitement du citoyen et du principe de responsabilité de l'agent public qui doit rendre compte

de sa gestion à la société.

Elle a mis en garde contre la tentation de traiter sur le même plan les ministres et cadres dirigeants de la fonction publique et des entreprises publiques et l'ensemble des personnels. Il y a lieu de distinguer le niveau de responsabilité entre ces derniers et les décideurs directement ou indirectement chargés des dossiers les plus importants. Il convient de noter en outre que la fonction publique malgré la politique à l'oeuvre reste, globalement, caractérisée par sa probité.

L'UGFF, à l'opposé des politiques menées ces dernières années, considère indispensable de **renforcer les garanties statutaires** des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales pour assurer leur indépendance au service de l'intérêt général, et de **reconquérir celles ci pour ce qui est de la très haute fonction publique**, dont les règles de gestion notamment (Du recrutement à l'avancement, la carrière en passant par la rémunération ...) s'en sont de plus en plus éloignés. **Les comités techniques paritaires** doivent voir leur rôle revalorisé. Il est nécessaire également de réfléchir à **de nouveaux dispositifs**, ainsi par exemple la possibilité de saisir **des institutions de contrôle** ad hoc en cas d'actes manifestement illégaux et lorsque les supérieurs hiérarchiques veulent étouffer des affaires.

Les moyens des administrations de contrôle doivent être préservés.

Celles-ci doivent disposer des **moyens d'investigation** nécessaires dans le domaine de l'application des réglementations et de la répression des fraudes.

... et à la grosse ficelle d'un code de déontologie imposé aux fonctionnaires !

La commission de déontologie, dont a pu voir les limites dans la dernière période avec la multiplication des « pantouflages » litigieux, doit être renforcée dans ses prérogatives et ses moyens d'action. Nous demandons une présence syndicale en son sein.

L'enseignement de l'éthique de la fonction publique et de l'intérêt général doit enfin être dispensé dans les écoles du service public.

En réponse, le vice-président du Conseil d'Etat est revenu sur les droits et obligation du fonctionnaire. Pour lui, l'obligation de probité et d'intégrité du fonctionnaire doit être édictée. Pour ce qui nous concerne, nous ne sommes évidemment pas

opposés au rappel et au renforcement des principes historiques qui régissent la Fonction publique et que les derniers gouvernements n'ont cessé d'attaquer.

Mais là où chute le vice-président du conseil d'Etat, c'est la volonté de promouvoir des chartes de déontologie par métiers.

Ainsi donc on passerait des « affaires » qui concernent le plus haut niveau de l'Etat du fait de la perméabilité du pouvoir politique actuel avec les grands intérêts privés à la culpabilisation de l'ensemble des fonctionnaires. Un nouveau cadre d'obligations et de contraintes leur seraient ainsi imposés.

Ces chartes par métier ne seraient pas, en outre, sans rappeler de manière assez nauséabonde les ordres professionnels créés par Pétain. On a d'ailleurs vu récem-

ment la volonté d'extension des ordres aux infirmières...

Nous avons fait part de notre désaccord formel à une telle orientation. La vigilance doit demeurer sur ce dossier.

NB : dans le curieux de cette commission, il faut noter la présence, au côté de Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat et de Didier Migaud, Président de la Cour de Comptes, de Jean-Claude Magendie, Premier Président honoraire de la Cour d'appel de Paris. Ce dernier vient de prendre sa retraite et s'est trouvé aussitôt parachuté au conseil de surveillance du groupe Lagardère, ce qui suscite évidemment de multiples commentaires sur son rôle dans des affaires judiciaires récentes qui concernaient ce même groupe ...

Réforme des collectivités territoriales

Il s'en est fallu de 4 voix (167 voix contre 163) pour que la loi réformant les collectivités capote au Sénat. Le gouvernement a du reculer sur le regroupement autoritaire des communes dans 2 000 intercommunalités même si l'objectif demeure.

Il n'en demeure pas moins le fait qu'il s'agit d'appliquer la RGPP aux collectivités avec la baisse des dotations de l'Etat et l'incitation au non-remplacement d'un départ en retraite sur 2.

Sarkozy et son gouvernement poursuivent leur entreprise visant à formater tous les rouages politiques, institutionnels et financiers aux seules exigences du marché. Les échelons institutionnels les plus ancrés dans notre histoire, la commune et le département, comme le niveau national sont les premiers visés.

Le « *Toujours moins de service public* » qui sert d'étendard à cette entreprise de démolition n'a qu'un but : faciliter la gestion privée de services, équipements et besoins publics par les grands groupes privés.

Ces orientations vont avoir leurs conséquences dans tous les aspects du quotidien avec le risque bien réel

d'une société encore plus inégalitaire qu'elle ne l'est déjà.

La fédération CGT des Services publics appelle les élus, dans un tract distribué devant le salon des maires, à refuser l'alternative entre l'augmentation de la pression fiscale ou/et le recul des services rendus à la population.

Les services publics sont au cœur d'un nouveau projet de société avec un nouveau partage des richesses, pour la satisfaction des droits fondamentaux, un aménagement équilibré du territoire et un développement économique assurant le plein emploi dans le respect d'impératifs écologiques.

L'action convergente des élus, des salariés et des citoyens y concourt, ainsi les nombreuses initiatives de débat public et d'actions qui se développent actuellement dans les départements à l'initiative en particulier de la Convergence de Défense et Développement des services publics. La tenue des Etats généraux du service public qui se tiendront à Orly les 29 et 30 janvier 2011 sera également un moment important pour y contribuer.

Premières assises sur le dialogue social dans la Fonction Publique

A l'initiative de l'association 'Réalité du Dialogue Social' (RDS) et sous la présidence d'un comité d'organisations composé de deux syndicalistes, Gérard Alezard et Gérard Aschieri, et du responsable de RDS, Jean Planet, les premières assises sur le dialogue social dans la Fonction Publique se sont tenues à Paris, le 26 octobre dernier.

Comme l'ont souligné les organisateurs (cf. encart), tenir une telle réunion sur un tel sujet au moment où se déroulait dans notre pays un conflit social majeur, motivé par le refus du gouvernement d'engager toute négociation sur la réforme des régimes de retraite, pouvait apparaître quelque peu surréaliste. Cependant, le thème de ces assises, programmées depuis le début de l'année, était lui aussi d'actualité brûlante puisqu'il concernait les suites et les conséquences des accords de Bercy, trois mois après la promulgation de la loi sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, et au moment où s'engageaient des concertations sur les premiers textes d'application relatifs aux instances représentatives des personnels, à la validité des accords et aux droits syndicaux.

C'est sans aucun doute en raison de l'importance de ces enjeux que toutes les organisations syndicales représentatives dans la Fonction Publique, à l'exception de Solidaires qui s'est désistée au dernier instant, ont accepté, malgré le contexte difficile, de débattre dans quatre tables rondes et dix ateliers avec des représentants des autorités politiques et des employeurs publics des trois versants de la Fonction Publique.

Il n'est bien évidemment pas possible de présenter ici la teneur des débats qui touchaient à des sujets aussi divers que, par exemple, la portée juridique des accords, les enseignements qui peuvent être tirés des négociations salariales de ces dix dernières années où les conditions nécessaires pour que de réelles négociations puissent être menées dans la Fonction Publique. Les syndicalistes et toutes les personnes intéressées trouveront dans la publication des actes, annoncée pour le début 2011, l'occasion de prendre connaissance du détail de ces échanges et des pistes de réflexion qui se sont dégagés à l'issue de cette journée.

Plus concrètement, l'ensemble des Fédérations de fonctionnaires et les employeurs publics ont accepté la proposition faite par RDS d'élaborer un cursus de formation au dialogue social et plus particulièrement à la négociation à destination des militants syndicaux mais aussi des employeurs. Si les accords de Bercy et leurs suites constituent bel et bien une opportunité pour développer le dialogue social dans la Fonction Publique, cette rencontre a montré que cela dépendra surtout de l'engagement et de la réelle volonté de toutes les parties prenantes.

Extraits de l'introduction au débat

« Tenir des assises sur « le dialogue social dans la Fonction Publique » pourrait paraître paradoxal, incongru, dans le climat social actuel, très tendu. Certains peuvent craindre qu'une telle initiative relève de l'affabulation ou du trompe-l'œil. Le propos des organisateurs est tout autre. Le déficit de véritables négociations sur le devant de la scène sociale justifie au contraire de revisiter le dialogue social et d'examiner les conditions de sa rénovation voulues par les signataires des accords de Bercy et la loi du 5 juillet. Cela suppose évidemment de s'entendre sur les termes de ce « dialogue » : l'expérience confirme qu'il ne peut se réduire à rencontres, entretiens, discussions, information, concertation ... Il y faut une place privilégiée et reconnue à la négociation [...] ».

« Si le dialogue social peut se définir comme l'ensemble des processus de discussion, d'échanges, et de négociation entre représentants des salariés et des employeurs ainsi que des droits des salariés concernés à la formation et à l'intervention dans le débat et la concertation, cette définition doit s'appliquer aussi bien au privé qu'au public. Mais la spécificité de la Fonction Publique, la place reconnue à la puissance publique dans la définition dans la définition de l'intérêt général et la prédominance du principe hiérarchique dans son organisation, le lien étroit entre principe de « participation », la « situation statutaire et réglementaire » et donc la subordination hiérarchique des fonctionnaires, le rapport au réglementaire et au législatif ... singularisent le dialogue social qui s'exerce au sein des trois fonctions publiques. »



**Les
préfectures
"classées" ...
et après ?**

3 questions à... Philippe Degembe



Secrétaire Général du syndicat CGT des personnels de préfectures.

Un classement des préfectures, établi par la commission des finances de l'assemblée Nationale, a été rendu public. Que t'inspire cette démarche ?

On peut toujours classer pour tenter d'impulser une compétition dont il serait espéré une progression de la productivité.

L'expérience montre que tout cela est vain. La RGPP - présentée par le Gouvernement comme destinée à mieux satisfaire l'usager, dynamiser les politiques publiques, réaliser des gains de productivité - se traduit, dans les préfectures comme ailleurs, par tout le contraire comme le souligne le récent rapport de la sénatrice Michèle André.

Le constat est accablant.

Le passage au passeport biométrique a induit dans un premier temps une dégradation des délais de délivrance, sans pour autant permettre de dégager les « fameux gains de productivité » annoncés

Le constat est identique pour le nouveau système d'immatriculation des véhicules, ce qui a conduit à l'émergence de propositions commerciales de concessionnaires où les usagers qui ont de l'argent peuvent s'offrir un service plus rapide

Il faut s'interroger sur cette logique qui consiste à faire financer par l'usager et au profit de sociétés privées, d'incertains gains de productivité dans la sphère publique.

Mais, cela ne rejoindrait il pas les déclarations du Ministre de l'intérieur qui s'engage à lutter « contre l'empilement stérile des missions », « pour la suppression des missions à faible valeur ajoutée » afin de « décharger l'administration territoriale des tâches inutiles ».

Ce que le ministre ne dit pas, c'est au profit de qui il s'agit de décharger les services préfectoraux ? Et ce que devient alors le service public ?

Enfin, pour ce qui est du contrôle de légalité, la RGPP conduit à un resserrement du champ prioritaire de celui-ci sur les actes les plus sensibles et à forts enjeux - urbanisme, environnement, commande publique et actes budgétaires - avec toutes les interrogations qui peuvent naître sur les conséquences d'un tel rétrécissement du périmètre de contrôle, les forts risques d'une augmentation de l'insécurité juridique, y compris avec des conséquences à un coût social élevé. Il n'y avait qu'à observer la fébrilité qui régnait dans les services après les dégâts de la tempête « Xynthia ».

Les préfectures subissent donc de plein fouet les effets de la RGPP, alors que l'on pouvait penser que l'articulation nouvelle autour des services territoriaux de l'état plaideraient pour au contraire un renforcement des moyens à ce niveau ?

Loin d'être épargnées, les préfectures sont touchées de plein fouet. Ainsi, alors que celles-ci emploient environ 10% des effectifs du ministère de l'intérieur, les suppressions d'emploi qui leurs sont appliquées - moins 699 - pour 2011 représentent 43% des coupes sur l'ensemble du Ministère. Hors les externalisations et suppressions de missions il en résulte la poursuite de glissement de certaines d'entre elles sur les sous-préfectures. Il est dit par exemple que les sous-préfectures devraient « investir pleinement le champ des relations avec les collectivités » dans une situation où les petites communes et nombre de structures intercommunales confrontées aux abandons de missions de nombre d'administrations nationales et dépourvues d'expertise suffisante en interne, sont progressivement privées d'un appui juridique de proximité. Mais

comment faire face avec la diminution des moyens. En fait, l'accueil du grand public devenant à ce niveau marginal et le contrôle de légalité étant recentré en préfecture, c'est la question de l'existence même des sous-préfectures qui est posée. Ne faisant qu'accroître l'absence de réponse aux exigences de réponses tant attendues.

Quelles sont les perspectives ?

Aujourd'hui les missions et les personnels (près d'un millier) ont pour une partie importante été éclatés dans différentes directions, le ministère pousse aussi à des redéploiements vers les postes administratifs en secteurs police et gendarmerie, et ce sont les préfectures de région qui ont la haute main sur la ventilation des moyens, les départements n'étant en fait plus maîtres de la gestion de leurs personnels.

D'ailleurs les CAP qui étaient départementales sont désormais devenues des CAP régionales, s'éloignant de plus en plus d'une gestion de proximité, situation qui est extrêmement mal ressentie par les personnels.

Les personnels de préfectures font face, avec une difficulté croissante, aux réorganisations de services et aux suppressions drastiques d'effectifs de 2009 et 2010.

L'année 2011 pourrait bien être l'année de trop...

Car les préfectures n'ont d'avenir que dans la reconquête de leurs missions propres et de celles visant à impulser, coordonner, contrôler les missions des services de l'état, en intégrant la dimension incontournable de la proximité et des réalités locales. Tout le contraire des abandons, des transferts /abandons, et autres hyper concentrations au niveau régional impulsés par la RGPP et la suppression considérable de moyens qui l'accompagne.

MOUVEMENT SOCIAL

N LOGE DES SYNDICATS

remarquable.

Premiers éléments d'analyse

Il va de soi qu'il ne saurait être question dans ce numéro du journal de prétendre tirer un bilan du mouvement social qui a débuté au printemps dernier et qui s'est intensifié depuis le début septembre. Et ce, d'autant plus, qu'il n'est pas terminé et que bien malin serait celui qui pourrait en prédire les rebonds et les prolongements.

Cependant, il nous a semblé intéressant et opportun de tenter de dégager des premières impressions et de se risquer à quelques analyses presqu'« à chaud ».

Pour ce faire, et afin de ne pas tomber dans un pensum indigeste, nous avons choisi d'agrémenter ce dossier de plusieurs témoignages de militantes et militants.

Une mobilisation inédite

En se gardant de formules toutes faites, il n'est pas exagéré d'affirmer que le mouvement social que nous connaissons depuis la rentrée revêt un caractère exceptionnel.

Sans remonter au printemps dernier où les premières mobilisations ont eu lieu, la séquence qui s'est ouverte après les vacances est absolument

Par sa précocité d'abord. Un mouvement interprofessionnel marqué par une journée de grève et de manifestations dès le 7 septembre, ce n'est vraiment pas ordinaire.

Par sa durée et son intensité ensuite. Plus de 2 mois de mobilisation, scandés par des temps forts avec des millions de grévistes et de manifestants et, dans un nombre de secteurs significatifs, des formes reconductibles de l'action, voilà qui n'est pas banal non plus.

Par son caractère unitaire enfin. Beaucoup, y compris à la CGT, glosaient et spéculaient sur le départ incontournable du front syndical de ses éléments supposés « réformistes », au premier des rangs desquels, la CFDT. Ces hypothèses n'ont pas dépassé le stade de la virtualité. Quant à la stratégie du cavalier seul de FO, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a ni placé FO au centre du jeu ni n'a été plébiscitée par les salariés.

La bataille de l'opinion

Il est hautement probable que peu de commentateurs de la vie sociale et politique, que le Président de la République et le Premier ministre, aient prévu le scénario qui s'est déroulé au bout du compte.

En effet, y compris jusque dans le

courant du mois de juin, une large majorité de nos concitoyens portait un regard favorable sur le projet de réforme gouvernemental. Certes, tous les aspects de la loi n'étaient pas encore divulgués mais les axes principaux – parmi lesquels les bornes d'âge – étaient largement sur la place publique.

Or, par la suite et pendant toute la séquence la plus aigue du conflit, ce sont plus des 2 tiers de la population qui ont à la fois déclaré leur hostilité à la loi et soutenu le mouvement social, notamment lors des temps forts interprofessionnels.

C'est bien qu'il s'est passé quelque chose. Et de très lourd.

Bien sûr, le sentiment général d'injustice qu'engendre la politique de SARKOZY et les diverses affaires ont eu un impact.

Mais, cet aspect est bien loin à lui tout seul de donner les clefs d'une telle lame de fond.

L'autre facteur explicatif incontournable tient bien à la formidable campagne d'information menée par les organisations syndicales au premier rang desquelles, la CGT.

Loin des formules incantatoires et réductrices de certains, c'est bien par une démarche revendicative labourent en profondeur et argumentant point par point, qu'un tel résultat, extrêmement positif, a été rendu possible.

En veillant à ne pas leur donner plus

la rue prend la parole

d'importance que ce qu'elles représentent, de très nombreuses enquêtes d'opinion viennent confirmer que les syndicats ont marqué des points décisifs.

Le « baromètre » annuel de CSA commandé par la CGT depuis environ 20 ans et effectué les 15 et 16 septembre livre de précieuses indications. La confiance des salariés envers les syndicats – tous, sans préférence partisane – gagne 6 points par rapport à l'année dernière et s'établit à 51 %. Elle atteint 65 % chez les salariés du public (dont 85 % sont des agents de la Fonction publique), un pic jamais atteint depuis la création de cette enquête. Pour ce qui concerne la CGT, sa « côte de confiance » se situe à 53 %, ce qui est également un record.

De son côté, l'IFOP qui a réalisé des sondages durant tout le mouvement, notamment la veille des temps forts interprofessionnels, confirme le soutien de la population avec des taux allant de 70 à 63 % du 7 septembre au 28 octobre. Dans sa dernière enquête réalisée du 2 au 4 novembre, à la question « *quels sont les 2 syndicats qui se sont le plus opposés à la réforme des retraites* », les réponses ont été les suivantes : 77 % pour la CGT, 31 % pour la CFDT, 27 % pour Solidaires, 22 % pour FO... De tels chiffres se passent presque de commentaires !

Ni tout gagné ni tout perdu

Bien sûr, si l'on met uniquement la focale sur les bornes d'âge (60 ans pour l'âge légal de départ et 65 ans pour l'application de la décote), il est patent que les mesures scélérates de recul figurent dans la loi. Pour les fonctionnaires, en se limitant à un seul exemple, les dispositions augmentant les cotisations pension civile de 7,85 % à 10,55 % y sont également présentes.

Ceci étant, sans revenir dans le cadre de cet article à tous aspects de la loi et aux quelques avancées arrachées, en déduire que la bataille menée a débouché sur un échec serait une contre-vérité et, du point de vue syn-

dical, une faute.

D'abord, parce que l'essentiel de la contre-réforme ne commencera à s'appliquer qu'à partir du 1^{er} juillet 2011 et que nombre de ses dispositifs « *montent en puissance* » selon un rythme pluriannuel.

Ensuite, et surtout, parce que, comme nous l'avons évoqué juste avant, le Président de la République, le Gouvernement et leurs alliés du MEDEF ont perdu la bataille de l'opinion. Comme la CGT l'a affirmé à juste titre, la promulgation de la loi ne l'a pas rendue plus efficace, plus juste et plus acceptable. Et les salariés ne sont pas dupes, eux qui persistent massivement à condamner la politique actuelle, au premier rang de laquelle la loi sur les retraites occupe une place de choix.

Prendre appui sur le rapport de forces

S'il n'est donc pas question de victoire complète, pas davantage que de défaite cuisante, l'exceptionnel rapport de forces est bien là, le soutien de l'opinion aussi.

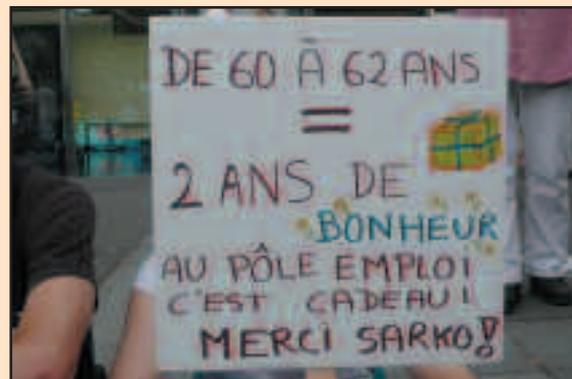
C'est d'ailleurs peu de dire que le Président de la République paraît tordu dans ses bottes, la majorité parlementaire affaiblie et divisée, les représentants du MEDEF peu tonitruants.

En dépit de l'onction médiatique, l'épisode pathétique du remaniement ministériel, baudruche déjà aux trois quarts dégonflée le lendemain de son annonce, constitue au fond, une confirmation de ces difficultés.

Néanmoins, il ne saurait être question pour les salariés et la CGT d'attendre les lendemains qui chantent, en espérant que la mélodie trouve instruments et orchestre à partir du printemps 2012.

C'est tout de suite que des avancées sociales et économiques doivent être obtenues. C'est immédiatement que, en s'appuyant la dynamique créée, nous devons approfondir notre démarche revendicative et déboucher sur du concret.

Sur les retraites, bien entendu, qu'il



n'est pas question un seul instant de passer aux oubliettes. Il faut, sans attendre une seconde, interpeller à tous les niveaux sur pénibilité, droits des femmes, précarité, minimum garanti....

Mais aussi, sur les salaires (d'ailleurs, il ne peut y avoir de bonnes retraites sans bons salaires), l'emploi, les conditions de travail... C'est pourquoi, l'UGFF a poussé à la rencontre des organisations syndicales de la Fonction publique le 8 novembre.

En dépit des atermoiements de certaines d'entre elles, des initiatives unitaires sur les grands enjeux revendicatifs sont en construction.

Pour la CGT, sur chacun d'entre eux, il s'agit bien de marquer des points, tant dans l'intérêt du service public que de celui des agents.

Creuser les enseignements

Un tel mouvement, qui est bien loin d'être fini, est riche d'enseignements.

Bien entendu, en tirer la substantifique moelle nécessite du temps et des échanges approfondis. Mais, dans la même démarche qui impose l'urgence revendicative, il est indispensable de mener à bien cette réflexion davantage inscrite dans le moyen terme.

En effet, la donne qui résulte d'ores et déjà de ce mouvement débuté il y a plus de 6 mois change beaucoup de choses et en profondeur.

Il est évident, par exemple, que la question de l'unité d'action ne se pose plus exactement dans les mêmes termes qu'auparavant et que notre schéma d'analyse doit en tenir compte.

Même s'il faut être lucide sur ce qui nous différencie, le front unitaire large et persistant est porteur de perspectives nouvelles qu'il nous faut explorer pour en tirer des conséquences concrètes. C'est peu de dire que la situation actuelle ne ressemble pas à celle de 2003.

Nous devons débattre également des formes de l'action dans des mobilisations inscrites dans la durée. Ce n'est pas tant savoir si les slogans autour de la grève générale ont une pertinence, que de nous interroger sans tabou ni a priori sur la réalité de la stratégie des luttes dans nos secteurs d'intervention.

Avons-nous suffisamment, dans les assemblées générales, discutés avec les personnels de la conduite du mouvement ? Dans notre secteur de la Fonction publique de l'Etat, où l'injuste et pénalisant 30^{ème} indivisible est en vigueur, avons-nous suffisamment questionné des modalités d'action alternatives et complémentaires à la grève ?

A l'occasion des manifestations en particulier, la présence très significative du secteur privé est un élément nouveau et déterminant. Bien sûr, la stratégie syndicale, le positionnement de la CGT au premier chef, y sont pour beaucoup. Il faut faire fructifier sans réserve une telle évolution.

La faire fructifier, c'est également poser en grand et de manière concrète la question cruciale du renforcement de la CGT. Ne perdons surtout pas de vue qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus d'entreprises où la CGT n'est pas présente que l'inverse. Il ne s'agit pas de se flageller ou de faire acte de contrition, mais bien de gagner massivement de nouvelles adhésions pour être davantage efficace. Dans la Fonction publique de l'Etat, où le taux de syndicalisation à la CGT n'atteint pas globalement les 5 %, il y a aussi de larges progrès à effectuer.

La bataille des idées est loin d'être terminée. Si, nous l'avons vu, le mouvement syndical a marqué des points essentiels dans la dernière période, des limites et des insuffisances méritent cependant d'être soulignées. Par exemple, dans la dernière enquête déjà citée de l'IFOP (du 2 au 4 novembre), seuls 34 % des sondés estiment que les syndicats « étaient en mesure de présenter une autre proposition ». Et même dans ceux soutenant la manifestation du 6 novembre, 40 % sont du même avis. Et, à la question,

la rue prend la parole



la rue prend la parole

« selon vous, quels sont les 2 syndicats qui ont fait les propositions les plus crédibles pour réduire le déficit des retraites », 25 % répondent la CFDT, 23 % la CGT, 10 % FO, les autres organisations relevant des nanotechnologies. Parmi, les personnes soutenant la mobilisation du 6 novembre, les proportions deviennent les suivantes : 44 % à la CGT, 34 % à la CFDT et 15 % à FO.

Il est donc vraisemblable que le fort sentiment d'injustice et que la confiance accrue vis-à-vis des syndicats – avec la CGT en tête et de loin, n'ont pas encore débouché sur la conviction du plus grand nombre qu'il est possible de faire autrement.

En particulier, un répartition des richesses créées en rupture avec celle pratiquée depuis des années est loin d'être massivement acquise.

A l'heure, par exemple, où les débats sur une réforme systémique des retraites est plus que jamais d'actualité, cela doit nous incliner à populariser encore davantage nos propositions sur tout ce qui tourne autour du financement et des ressources.

Ne pas en rabattre

Toutes ces questions, tous ces approfondissements indispensables ne sauraient être synonymes de repli ou de pire, d'atonie.

Bien au contraire, l'heure est au déploiement et à l'offensive.

Nous avons besoin d'une CGT présente sur tous les fronts, proposant l'unité la plus large partout où elle est possible.

Des enjeux considérables sont devant nous et, dans la Fonction publique, les semaines et les mois qui viennent vont être déterminants sur des questions primordiales.

En s'appuyant sur le rapport de forces que nous avons su créer, en le prolongeant, nous devons les aborder avec une confiance raisonnable, une résolution intacte et une pugnacité décuplée.

TÉMOIGNAGES

Vu par ...

Celine Verzetti
(SG- CGT Pénitentiaire)

En ces temps mouvementés où les restrictions budgétaires et les reculs sociaux sont inscrits dans les programmes du gouvernement, les fonctionnaires et les salariés du privé sont bafoués et malmenés. Au ministère de la justice et à l'administration pénitentiaire, nous n'échappons pas à ce choix politique.

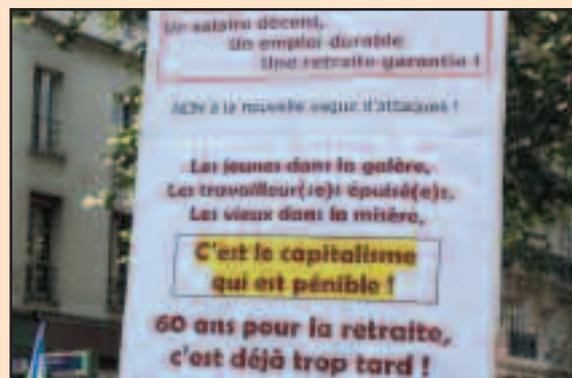
Si les dernières luttes, formidables manifestations et grèves sont révélatrices d'une colère profonde face à tant d'injustices, elles dévoilent aussi la force confirmée du syndicalisme rassemblé ! Les citoyens rejettent massivement cette politique hyper austère qui démantèle les services publics, bloque les salaires, attaque le système des retraites, afin d'éponger les dettes contractées par l'état lorsque celui-ci a porté secours au système financier et aux grosses fortunes.

Si l'unité syndicale a un effet fédérateur certain, le rôle de la CGT reste incontestable dans la bataille idéologique menée, de longue date au plus près des salariés, pour contrer l'emprise médiatique. En effet, sur le terrain, la CGT a œuvré sans relâche pour que chacun puisse déchiffrer les rouages du système de retraite par répartition, et comprendre comment un autre financement est possible. Cela a été la clé de l'adhésion massive à la lutte contre la réforme et une des victoires indéniables de la CGT !

Vu par ...

Matthieu,
prof dans un LP
à La Courneuve,
syndiqué CGT.

La mobilisation pour défendre nos retraites a permis de développer nos liens avec l'interpro, en particulier avec les territoriaux, très mobilisés, et qui ont organisé sur La Courneuve des initiatives (AG, manif...) aux-



la rue prend la parole

quelles nous avons pu nous raccrocher pour mobiliser dans notre secteur. La mobilisation dans les lycées et les collèges a été en effet compliquée à se mettre en œuvre au niveau des personnels, les lycéens ont heureusement redynamisé tout cela.

Les mobilisations lycéennes ont eu deux aspects :

- Le premier, peu médiatisé, revendicatif, symbolisé sur La Courneuve par l'organisation d'un débat avec l'UL-CGT.

- Le deuxième, très médiatisé, concerne les violences. A la fois des violences et provocations policières et des violences de jeunes étrangers aux mobilisations. A l'évidence, cette arrivée de la jeunesse dans la lutte contre la réforme n'était pas du tout du goût de ce gouvernement.

Dernier aspect, et non des moindres : le sentiment que toute la France était en mouvement. J'ai eu l'occasion de faire une manif à Nîmes : la mobilisation n'avait rien à envier à la mobilisation parisienne !

Vu par ...

Michel Faure,
Secrétaire National
du syndicat « Finances
Publiques CGT »

S'appuyant sur la démarche unitaire des syndicats de la DGFIP, les personnels se sont massivement engagés dans le conflit sur les retraites. Ils ont été en nombre de tous les temps forts de grèves et de manifestations à l'appel de l'intersyndicale confédérale même si l'application de l'« amendement Lamassoure » dans la Fonction publique les met à l'amende d'une retenue de salaire d'une journée quelle que soit la durée de l'arrêt de travail. Et s'ils sont été en faible nombre à s'engager dans une démarche de grève reconductible comme le proposait la CGT Finances publiques, ils ont aussi multiplié les initiatives d'actions locales, le plus souvent dans un cadre inter - professionnel.

S'ils se sont fortement impliqués dans cette lutte en exprimant aux côtés des autres salariés un rejet profond d'une réforme injuste et inefficace, ils y ont

aussi porté avec force des revendications sur des sujets importants qui font leur quotidien. Les salaires et l'emploi en constituent le cœur bien sûr, car les agents des Finances publiques sont la cible, comme les autres fonctionnaires, du blocage de leurs rémunérations et d'incessantes suppressions de postes dans leurs services (plus de 2600 sont encore programmées pour 2011).

Mais il y a aussi tout ce qui découle de cette liquidation de l'emploi public, des effets de la sinistre RGPP et de ses conceptions rétrogrades : dégradation des missions et de leur accomplissement, restructurations faisant peu de cas des préoccupations et des besoins des agents, aggravation des conditions de vie au travail.

Ces revendications traduites dans une plate forme revendicative intersyndicale avaient déjà fait l'objet de 4 journées de grève fortement suivies dans le premier semestre 2010. C'est dire si les agents des Finances publiques font preuve de persévérance !

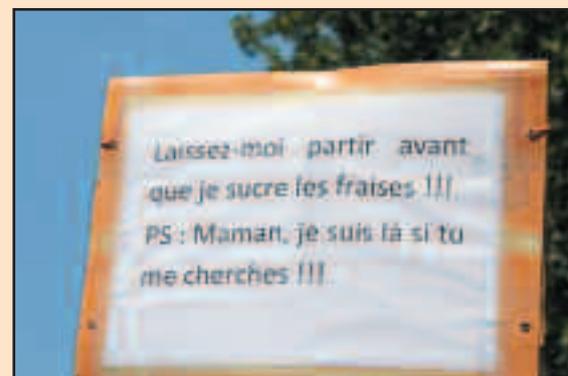
Aujourd'hui, c'est une nouvelle fois à leur rencontre que la CGT Finances publiques se propose d'aller pour faire le point de l'action engagée, de ses modalités et des moyens d'y donner suite avec la participation du plus grand nombre. Là est l'issue d'une action gagnante sur les revendications.

Vu par ...

Franck Guillaumet,
secrétaire de la CGT Culture,

Peu après l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, les agents du ministère de la culture ont dû mener une lutte difficile contre la RGPP, la restructuration de l'administration centrale, les coupes budgétaires et les suppressions massives d'emplois. Ce combat avait pour toile de fond le devenir du ministère et son existence même.

Au sortir de cette longue séquence de deux ans et demi lourdes de conséquences tant au plan des structures



la rue prend la parole

Vu par ...

Philippe Garcia,
(SG de USSER-CGT ;
Fédération Equipement-
Environnement).

que des conditions de travail, la "réforme" des retraites a été le ferment d'une unité d'action retrouvée et de capacités nouvelles de rassemblement des personnels. Nous avons fait le pari, plutôt réussi, d'une intersyndicale la plus large possible pour tenter de répondre massivement aux rendez-vous de grève et de manifestations proposés depuis la rentrée.

Les assemblées générales, nombreuses, ont toutes été très suivies. Les temps forts de la mobilisation ont été marqués par des taux de grévistes importants dans plusieurs établissements et par un niveau de participation aux manifestations assez remarquable. Ainsi, moins d'un an après une grève pour l'emploi de 24 jours au Centre Pompidou et à la BPI - élargie entre autres au Louvre, à Versailles, à Orsay...-, des musées, des monuments nationaux ou encore les manufactures ont connu des fermetures et des perturbations importantes.

Notre appel unitaire à reconduire le mouvement à la Culture à partir de la journée du 12 octobre, bien que globalement reçu avec sympathie, s'est en revanche heurté clairement, dans le contexte d'un pouvoir d'achat très dégradé, au "prix" de la grève. Il convient aussi de souligner que, sans être vraiment remise totalement en cause, la stratégie d'action développée par les confédérations a souvent été interrogée par nos militants et les assemblées générales.

Il reste que nous avons pu construire une dynamique de lutte durable qui doit à présent trouver des perspectives revendicatives partagées et gagnantes autant que possible. C'est tout le sens des actions menées aujourd'hui au ministère dans un cadre intersyndical réaffirmé et qui se veulent populaires et médiatiques.

L'opération "No money for Monet" conduite récemment aux Galeries Nationales du Grand Palais portait très fort les questions de l'emploi, des salaires, des conditions de travail, du refus de la précarité et des externalisations. Nous allons tout faire pour poursuivre cette trajectoire de lutte dans les semaines à venir avec l'objectif de stopper les mauvais coups et d'enranger des avancées concrètes

Je n'ai pas participé au grand mouvement de 1995, en revanche en 2003, j'étais dans l'action. Pour moi, c'est la première mobilisation d'une telle ampleur et d'une telle durée.

Depuis le début de l'année 2010, nous nous sommes mobilisés dans mon syndicat. Nous avons expliqué aux salariés les travers du projet de réforme gouvernemental fondée sur une pseudo évidence, une idée populiste : « la durée de vie s'allonge, il faut travailler plus ». Au cours de l'été, nous avons distribué le 4 pages confédéral « Retraite : on peut gagner » et surtout, nous avons envoyé aux agents 6 « brèves » zozonnant chacune sur une idée phare.

A la rentrée, nous avons été surpris par l'ampleur de la mobilisation des agents. Cette mobilisation n'a pas faibli, même si sur la durée, des agents ont été contraint de poser des congés, pour participer aux manifestations ou, tout simplement monter leur mécontentement. J'ai l'impression qu'au travers de ses mobilisations, ce n'est pas, uniquement, le dossier retraite, perçus comme une injustice sociale sans précédent, qui a motivé les salariés. L'emploi, les salaires, les conditions de travail et peut-être même l'avenir des plus jeunes me sont apparus comme des préoccupations majeures.

Au final, nous avons gagné sur la bataille des idées et pas uniquement sur le seul dossier des retraites. Le pouvoir en place est bien au service des plus riches et il faut imposer un autre partage de richesses.

Ce n'est pas anodin, si « l'hyper président » vient de reconduire un gouvernement pour avancer dans les réformes : quitte à se mettre à dos les salariés et les français, autant le faire jusqu'au dernier souffle ! Alors, chaque lutte à venir s'inscrit, pour moi, dans un combat qui devra peser en 2012. La « politique » s'est imposée aux salariés. Il faut un « retour d'ascenseur » et que les salariés pèsent dans le débat politique pour imposer à la « gauche » des engagements sur la répartition des richesses et sur des réformes sociales à mettre en œuvre.



ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE Loi de finances 2011

TRES LOIN DES BESOINS !

Action sociale : prestations sociales ou rémunérations ? L'ambiguïté continue.

Dans la présentation des actions relevant du programme 148, la majorité parlementaire persiste : "l'action sociale interministérielle constitue une composante du pouvoir d'achat et de la rémunération globale des agents publics, prise en compte dans les négociations salariales menées par le ministre chargé de la fonction publique avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique".

Telle n'est pas l'analyse de la CGT, maintes fois développée dans ce journal, qui s'appuie sur la rédaction le statut (loi de 1983). En son article 9, la loi dit " les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération visée à l'article 20 de la présente loi et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir".

Pour la CGT, la Loi de Finances n'a pas le pouvoir de découdre le statut, sans que celui-ci ait été modifié. Il faudra toutefois tout le poids du rapport des forces et du comportement des organisations syndicales en négociations salariales pour imposer une autre orientation des employeurs publics, et commencer à ne pas confondre salaires ou rémunérations et pouvoir d'achat.

Action sociale et URSSAF

Il en résulte aujourd'hui que l'ambiguïté relative au caractère de la participation des employeurs publics au financement des prestations sociales n'aide pas à surmonter les difficultés rencontrées avec les URSSAF qui organisent des contrôles et

émettent des titres de redressement.

Pour l'URSSAF, la définition de la base servant au calcul des cotisations sociales est claire (article L.242-1 alinéa 1 du code de la sécurité sociale) :

"Pour le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents de travail et des allocations familiales, sont considérées comme rémunérations toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail, notamment les salaires ou gains, les indemnités de congés payés, le montant des retenues pour cotisations ouvrières, les indemnités, primes, gratifications ou tous autres avantages en argent, les avantages en nature, ainsi que les sommes perçues directement ou par l'entremise d'un tiers à titre de pourboire" et l'URSSAF d'en conclure que la participation des employeurs publics au financement des prestations est taxable. Il convient donc d'organiser la plus vive résistance à ces contrôles, qui s'opèrent actuellement dans certains EPA.

Toute somme ou avantage en nature versé à un salarié est soumis à cotisations **sauf si son exonération est expressément prévue**.

Pour l'UGFF CGT, les textes qui soustraient les prestations sociales existent : ce sont la loi de 1983 en son article 9 et la circulaire FP4 n°1931 et direction du budget 2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune qui stipule explicitement que "les prestations d'action sociale sont affranchies des cotisations sociales, notamment des cotisations versées aux URSSAF, de la CSG et de la contribution exceptionnelle de solidarité".



Dire aujourd'hui que cette disposition prise **depuis 1946 pour les agents de l'état** n'a aucune valeur juridique parce que cette circulaire - comme toutes celles de l'action sociale d'ailleurs - n'a pas d'assise juridique, c'est à dire qu'elle n'est prise en regard d'aucun texte, est un peu fort de café .

En fait le gouvernement nie sciemment les dispositions statutaires et entend aligner les agents de l'état sur les salariés privés alors que le financement de l'action sociale des agents de l'état n'a toujours pas d'assise réglementaire au contraire des comités d'entreprise et que les crédits sociaux n'ont rien d'obligatoire.

La CGT revendique l'application du statut et la révision de la circulaire en application de la loi de 1983 et du décret de 2006, relatif à l'action sociale des agents de l'état, pour que l'exonération soit expressément prévue et juridiquement encadrée.

En attendant, à l'exemple de ce qui se pratique pour des prestations allouées par des comités d'entreprise, l'UGFF revendique, pour les établissements bénéficiant de CE, des tolérances qu'il convient à la DGAFF de réglementer avec l'ACOSS (agence centrale des organismes de sécurité sociale) **pour que les URSSAF appliquent des règles d'exonération de certaines prestations, quelque soit le lieu du contrôle.**

Les chiffres parlent

Crédits de Paiements		2004	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
logement	AIP/PIP	2 849 558	6 860 996	5 910 000	7 390 000	6 080 000	7 500 000
	prêt mobilité		2 500 000	1 300 000	2 180 000	980 000	30 000
	résa de logement		0	6 300 000	5 885 000	6 720 000	5 040 000
	total logement	2 849 558	9 360 996	13 510 000	15 455 000	13 780 000	12 570 000
aide aux retraités	AMD	18 727 295	25 083 977	24 000 000	15 720 000	0	0
	Participation au fonds APA	1 829 388	1 926 172	1 960 843	1 990 000	2 000 000	2 020 000
	AAHR	1 329 794					
	total retraités	21 886 467	27 010 149	25 960 843	17 710 000	2 000 000	2 020 000
aides aux familles	chèques vacances	35 649 260	36 101 252	32 300 000	42 210 000	34 480 000	33 900 000
	CESU 3-6			15 000 000	14 640 000	23 350 000	25 200 000
	CESU 0 à 3ans	300 000					
	résa berceaux	55 091 453	17 903 794	21 000 000	21 400 000	31 600 000	33 500 000
	total famille	91 040 713	54 005 046	84 300 000	87 760 000	100 000 000	102 690 000
SRIAS	Crédits déconcentrés	1 524 490	1 700 000	1 700 000	1 800 000	1 790 000	1 700 000
	restauration						
	restau inter administratif	4 000 000	8 889 324	12 000 000	16 660 000	20 930 000	19 510 000
total budget action sociale interministérielle	121 301 238	100 965 515	137 470 843	139 385 000	138 500 000	138 490 000	

L'évolution des crédits de paiements met en évidence les choix gouvernementaux.

Globalement, les crédits consacrés à l'« interministériel » - c'est à dire ce qui est commun aux agents de l'état - sont ridiculement bas rapportés aux 2.484 000 agents de la fonction publique de l'état et 1 532 000 pensionnés civils et militaires. Entre 2004 et 2007, ils ont été "rabotés" de 56.5 M d'euros par la suppression de 1329 794 euros relatifs à l'AAHR et 55 091 453 euros relatifs à la prestation "service crèches". Pour 2011 ils baissent par rapport à 2010, alors même que le simple maintien du pouvoir d'achat de ces crédits déjà bien insuffisants auraient nécessité une revalorisation de 2 000 000 d'€ : Il y a baisse du pouvoir d'achat des crédits destinés à l'action sociale interministérielle.

Les agents pensionnés de l'état n'ont plus accès à l'action sociale interministérielle, les près de 22M d'euros de 2004 sont réduits au niveau de la seule obligation des employeurs de verser l'APA. Après l'aide à l'amélioration de l'habitat des retraités (AAHR), l'aide ménagère à

domicile n'a plus de crédits depuis 2010, et elle est de ce fait supprimée.

Et pour les actifs, la fonction publique privilégie les actions individuelles et minore les collectives. Ainsi les crédits relatifs au titre emploi service étaient de 300 000 euros en 2004, ils atteignent avec le CESU plus de 58 millions ! Et ce au détriment d'autres domaines, les crédits ni globalement, ni même pour le seul domaine « famille », ne connaissant une augmentation à due concurrence.

Ne nous y trompons pas : contrairement aux crédits inscrits en loi de finances initiale, (100M en 2007 et 138M en 2010), l'état employeur n'a pas réellement répondu aux besoins des personnels, en augmentant les crédits de paiement :

Premièrement, il faut considérer qu'un abondement de 60M d'euros à la LFI 2007 devait financer les "mesures nouvelles" du volet social de l'accord salarial (ils avaient été transférés en cours d'année 2007 portant ainsi les crédits disponibles à 161 M d'euros). Mais, dès 2008, 27 millions s'envolaient en fumée avec 137.4M inscrits en LFI. Il ne faut donc pas chercher bien loin, les conséquences de ce désengagement

de l'état employeur. Pour financer le CESU 3-6ans et l'explosion du nombre de bénéficiaires du 0-3 ans, notre employeur a fait le choix de "deshabiller Paul pour habiller Pierre", et il lui a fallu réduire en conséquence la portée de certaines prestations et en supprimer d'autres.

Deuxièmement, cet écart est encore plus important qu'il n'y parait. Alors qu'antérieurement les dépenses d'investissement étaient partagées entre la fonction publique et les administrations, les crédits consacrés à la restauration inter administrative centralisent désormais au programme 148, tous les crédits d'investissement relatifs aux RIA soit les 40% qui étaient de la responsabilité du ministère de la fonction publique et les 60% à la charge des ministères (le ministère du budget réduit à due concurrence, les crédits sociaux ministériels). Entre 2007 et 2011, ce ne sont donc pas 27 millions qui manquent à ce budget social, mais plus de 35 millions en réalité, sans compter une revalorisation des crédits liée à l'augmentation des prix etc...

En conséquence la délégation CGT au CIAS récuse totalement l'analyse de l'employeur selon laquelle "avec

Action sociale

100 000 emplois en moins sur trois ans les crédits relatifs à l'action sociale interministérielle se maintiennent en PLF 2011".

La CGT revendique une multiplication immédiate par 2 de l'enveloppe globale des crédits interministériels, soit - hors investissement - le passage de 50 euros par an et par agents actifs à 100 euros, ou encore, en intégrant les pensionnés, de passer de 30 euros actuellement à 60 euros annuels par agent. Cela permettrait, dans un premier temps,

- de financer une aide au main-

tien à domicile des pensionnés qui participe de la prise en charge des faiblement dépendants,

- d'augmenter le nombre de bénéficiaires des chèques vacances et la participation financière de l'employeur public,
- d'impulser une vraie politique de réservation de berceaux et de logements dans toutes les régions,
- de commencer à mettre en œuvre des mesures qui permettent de rendre plus égal l'accès aux prestations sociales pour

les agents, d'origines ministérielles diverses, transférés en directions interministérielles etc...

La CGT qui revendique que tous les agents de l'état quel que soit leur employeur, bénéficient de l'action sociale interministérielle, a demandé que soit porté à la connaissance du CIAS un état des lieux détaillant l'implantation des agents de la fonction publique de l'état, bénéficiaires de l'action sociale, par ministères, EPA, GIP, Agence, Directions interministérielles etc...

ZOOM

sur ... Les places en crèche

Pour l'UGFF CGT, la participation des employeurs publics au financement de berceaux en crèche contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants des agents de l'état de moins de six ans.

Les législateurs se félicitent que la dotation consacrée en 2011 aux réservations de places en crèche soit fixée à 9.4M en Autorisation d'Engagement et 10.090 000 d'euros en Crédits de Paiement.

La CGT oppose l'observation des chiffres à cette approbation.

En 2004, le CIAS conduisait une politique de réservation de places en crèches à hauteur de 55 M d'euros. En 2011, le ministère du budget concède 10M. On est loin du compte au regard des besoins des agents.

Certes, cet apport complète les dispositifs individuels d'aide à la garde des jeunes enfants mais ceux ci malgré la croissance de la consommation de crédits ces dernières années (51M d'euros en 2010) ne représentent qu'une aide aux agents de 312 euros /an en moyenne pour la garde des 0-3ans et 327 euros/an en moyenne pour les 3-6ans, ce qui pour la CGT, reste une très modeste contribution de l'employeur en regard de la dépense prise en charge par les familles pour faire garder leur enfant.

C'est pourquoi la CGT n'oppose pas dans ses revendications, place en

crèche et aide individuelle (qui est aussi un mode de règlement de la prestation crèches).

La délégation CGT au CIAS revendique des crédits sociaux pour :

- une augmentation de la participation de l'employeur public au financement du CESU afin de mieux aider les agents à prendre en charge le prix d'une journée de garde,
- la création de crèches dans les locaux administratifs, comme par exemple les cités administratives
- la réservation de places en crèches -principalement à gestion publique, la gestion associative donc privée n'étant acceptée par la CGT, que lorsqu'aucune réservation n'est possible dans le public-.

Les réservations de places en crèches doivent se développer

Mis à nouveau en place en 2007, ce dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de place en crèches implantées dans des aires géographiquement adaptées à leurs besoins (et pas exclusivement dans leur commune de résidence).

Informées des besoins (par le suivi des déclarations de naissance au niveau de l'employeur ou par les statistiques sur les taux de natalité constatés en CAF ou par la PMI dans chaque département), les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) sont associées aux opérations de réservations. Elles sont chargées de présenter au CIAS leur projet de

financement de réservations de berceaux.

Après avis du CIAS, les crédits inscrits en loi de finances sont annuellement délégués au préfet de région qui signe la convention pluriannuelle avec les structures d'accueil. Il appartient aussi à la SRIAS d'imposer au préfet de vérifier que les berceaux sont effectivement occupés par des enfants d'agents de l'Etat.

Au niveau local, ce sont les caisses d'allocation familiales (CAF) qui peuvent donner ces informations de même qu'elles doivent apporter leur expertise lors des négociations des conventions.

Pour autant force est de constater, ainsi que l'a fait la délégation CGT du CIAS, que les crédits sociaux réservés à ce besoin ont été consommés par le niveau régional à hauteur de 40 % sur les quatre dernières années *



2007		2008		2009		2010	
budget	consommation	budget	consommation	budget	consommation	budget	Consommation estimée au 31 dec
13 213 807	1 570 449	16 000 000	1 666 055	9 510 000	5 330 000	10 641 366	12 220 000

* sont intégrés à ces crédits consommés, la participation des CAF (contrat enfance jeunesse CEJ passé par des crèches "privées" par opposition aux crèches municipales qui bénéficient des préfinancements par les collectivités), qui emprunte le chemin budgétaire des "fonds de concours" pour accroître l'enveloppe de crédits sociaux votés en loi de finances initiale. Elle était estimée à 0.05M d'euros en 2010 pour les conventions signées en 2008 et 2009.

En 2010, 18 régions ont réservé environ 1300 berceaux. En 2011, 10 090 000 euros sont consacrés en LFI à la réservation de berceaux dont au moins deux tiers sont déjà engagés par des conventions antérieures à 2011, il reste donc 3 à 4M d'euros pour des

réservations nouvelles en 2011 à raison de 6000 euros à 10000 euros le berceau.

C'est pourquoi l'UGFF CGT invite toutes les SRIAS à faire remonter leur projet au CIAS, pour que la participation des em-

ployeurs publics favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

ZOOM

sur ... le logement

Les crédits inscrits en loi de finances initiale s'élèvent en 2011 à 12 570 000 euros et se répartissent entre trois prestations : l'aide à l'installation, le prêt mobilité, les réservations de logements sociaux.

L'aide à l'installation qui accompagne l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique est une ancienne prestation qui bénéficie aujourd'hui à plus de 8000 agents pour une aide moyenne de 830 euros.

Il n'en va pas de même du prêt mobilité qui n'atteint pas son objectif social. Lancé en juillet 2007 par la suppression du prêt à l'installation, il ne décolle pas. Les 180 prêts accordés en 2010 (dont 30% en Ile de France) sont d'un montant moyen d'à peine 1000 euros, c'est ridicule. La CGT demande le transfert des crédits ouverts soit 30 000 euros en 2011 sur la ligne de l'aide non remboursable et revendique que les critères d'octroi de cette aide non remboursable soient élargis à la mobilité.

Quand aux réservations de logements sociaux, la situation est encore pire que celle de la réservation de places en crèches. En raison du caractère limité des crédits, la direction de la fonction publique avait en 2007 concentré

les efforts sur les agglomérations d'au moins 400 000 habitants, dont celles où les loyers étaient les plus élevés. C'était sans l'accord de la CGT ... et sans prévoir l'évolution de la politique gouvernementale d'accès aux logements sociaux et la réduction drastique des aides à la construction.

Le constat est dramatique pour les agents de la fonction publique : Ils ne gagnent pas assez pour s'offrir un loyer au tarif du marché et gagnent trop pour accéder à un logement social. Ils sont de plus en plus exclus des mesures gouvernementales relatives au logement priorisant les plus démunis, et leur employeur ne leur apporte pas l'aide qu'ils seraient en droit d'attendre en comparaison avec les salariés "privé" des grandes entreprises.

L'UGFF CGT revendique que l'état employeur réponde aux besoins de logement des agents et invitent les SRIAS à :

- monter des projets pour aider les agents et leur famille (enfant étudiant à charge par exemple) en réservant par voie de convention des logements près des bailleurs sociaux, donnant droit aux actifs et retraités à une priorité d'accès et de places en maison de retraite pour les pensionnés,
- maîtriser le nombre de loge-

ments relevant des 5% réglementaires de réservations conventionnelles à discrétion des préfetures pour les agents de l'état et leur attribution effective à des agents de l'état ;

Une dizaine de SRIAS, seulement, ont demandé le financement de leur projets de réservations, négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par leur préfet de région ou de département, en application de l'article R 314-4 du code de la construction et de l'habitation et seulement 1000 logements seraient à ce titre réservés pour les agents de l'état. Tout reste à faire.

Les besoins doivent remonter des régions et faire exploser l'enveloppe actuelle de crédits. Les crédits inscrits en loi de finances s'élèvent à 5040 000 euros en 2011 et ne correspondent pas aux besoins des agents..

La CGT au CIAS revendique par ailleurs une augmentation des crédits sociaux pour le logement équivalents à 1% de la masse salariale et des pensions qui devrait permettre de satisfaire nos revendications d'un droit au logement pour tous et d'élargir les prestations offertes aux agents par des prêts à l'accession à la propriété à taux zéro, à la rénovation de l'habitat, à l'achat de meubles ...

Réforme des retraites : Les fonctionnaires cœur de cible

Les fonctionnaires sont les salariés qui paient le plus lourd tribut à la réforme des retraites, qui pourtant n'apparaît que comme un deuxième volet de réforme, après celle de 2003, et avant les suivantes.

Sur les 25 milliards d'euros d'économies, pris sur le dos des salariés et des retraités, attendues de la réforme en 2020, 9 milliards viennent des fonctionnaires, soit une ponction par agent double de celle que subissent les salariés du privé.

Les mesures d'âge valent pour 4,2 milliards, et les mesures spécifiques pour 5 milliards : 800 millions pour les mères de trois enfants, un milliard pour le minimum garanti, ce qui est proprement scandaleux, et 3 milliards pour la hausse du taux de cotisation de 2,7%.

Les mesures d'âge

La réforme s'applique à partir du 1er juillet 2011 pour les agents nés à partir du 1er juillet 1951 jusqu'au 1er janvier 1956. Elle augmente l'âge de départ initial, à raison de 4 mois de plus par an par rapport à l'âge de 60 ans, jusqu'à 62 ans en 2016. La même logique s'applique à l'âge d'annulation de la surcote, qui passe de 65 à 67 ans mais 5 ans plus tard. Pour le service actif, qui reconnaît la pénibilité par un départ anticipé, les âges de naissance sont du 1er juillet 1956 au 1er juillet 1961.

Cotisation

Elle passe de 7,85% du salaire brut à 10,55% sur 10 ans. C'est une journée de salaire en moins pour chaque agent, dans un contexte de blocage du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Aucune amélioration de la prise en compte de l'ensemble des éléments de rémunération n'est en perspective !

Les mères de trois enfants

Le gouvernement, complètement irresponsable sur ce sujet, a amendé

de très nombreuses fois l'article prévoyant la disparition de cette possibilité de départ anticipé, et a plongé les femmes concernées dans de grandes difficultés.

Jusqu'au 31 décembre 2010, pour une date d'effet au 1er juillet 2011, une demande de départ en retraite permet conserver le mode de calcul antérieur à 2003 (2% par an et pas de décote). Ce maintien concerne les femmes (théoriquement les parents) ayant eu à la fois 15 ans de service et trois enfants jusqu'au 31 décembre 2003.

Les femmes ayant 15 ans de service et trois enfants entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2011 conserveront leur droit au départ anticipé, mais avec le mode de calcul actuel de la réforme Fillon de 2003, contrairement à ce que Woerth a affirmé lors d'un « chat » sur le site du ministère du Travail. Le départ anticipé est supprimé pour les femmes ayant 15 ans de service et trois enfants à partir du 1er janvier 2012.

Les femmes ayant atteint ou dépassé au 1er janvier 2011 l'âge d'ouverture des droits de 60 ans, ou pour les services actifs 55 ans (voire 50 ans) conservent le mode de calcul actuel, donc celui antérieur à 2004 pour

celles qui en bénéficient déjà. Il en est de même pour le minimum garanti.

Cette disposition est étendue aux fonctionnaires qui sont au 1er janvier 2011 à 5 ans ou moins de 5 ans de l'âge d'ouverture des droits à la retraite. C'est à dire qui ont 55 ans au moins au 1er janvier 2011, ou 50 ans pour les « services actifs ».

La condition de cessation d'activité est complétée par une condition de réduction d'activité qui sera précisée par décret.

Enfin l'âge d'annulation de la décote est maintenu à 65 ans pour les mères de trois enfants ayant 55 ans le 1er janvier 2011.

Le minimum garanti

De façon scandaleuse le gouvernement a décidé d'attaquer dans sa réforme les retraites les plus faibles. Comme dans le privé pour le minimum contributif, les agents ne bénéficieront du relèvement de leur retraite au niveau du minimum garanti que s'ils auront une durée complète d'assurance (41 ans en 2012, 41 ans et 1/2 en 2020), ou atteint l'âge du taux plein (65 ans aujourd'hui, 67 ans avec la réforme).

La plupart des agents partent aujourd'hui à 60 ans, le minimum garanti étant fait pour les carrières incomplètes. Leur retraite est ainsi relevée d'environ 140 euros en moyenne, pour des retraites en général inférieures à 1.000 euros.

La commission des affaires sociales du Sénat a repoussé la date d'application de la mesure au 1er janvier 2011, ce qui ne résout pas le problème.

me des agents ayant déposé une demande de retraite entre le 1er juillet 2010 et la date de publication de la loi, ni celui des mères de trois enfants de moins de 55 ans partant en retraite entre le 1er janvier et le 1er juillet 2011.

Les fonctionnaires ont un minimum garanti plus élevé que le minimum contributif du privé: 1.067 € pour quarante ans de service, et un mode de calcul plus favorable : 95 % du montant pour trente ans de service.

Un salarié polypensionné cumulant sa petite retraite du privé et la retraite de sa courte carrière de la fonction publique (donc relevée au minimum garanti) peut parfois avoir une retraite totale supérieure de quelques dizaines d'euros à 1.067 €. Une telle abomination était évidemment insupportable à M. Leclerc, rapporteur de la commission des affaires sociales.

Maintenant, au-delà de 1.067 €, on réduira le minimum ! Mais quand on ose une fois, on peut oser deux fois : comme on ne peut pas calculer ce total si toutes les pensions privées et publiques ne sont pas liquidées, tous ceux qui partiront sans liquider toutes leurs pensions en même temps n'auront plus le minimum garanti. Soit 140 euros de moins pour des polypensionnés dont on prétendait vouloir améliorer le sort !

L'amendement précédent a complété un amendement de M. Heinrich, député membre de la commission des affaires sociales, qui lui aussi avait été scandalisé par le privilège dont bénéficient les fonctionnaires ayant moins de quinze ans de carrière. En effet, pour quinze ans de service, le minimum garanti est d'environ 600 euros, et en proportion de 400 euros pour dix ans de service, et de 200 euros pour cinq ans, dans certains cas. Ces sommes folles ne pouvant plus être gaspillées, dorénavant on calculera comme dans le privé, en divisant la durée de service par 40,5 ans à 41,5 ans. Pour quatorze ans de travail, on passera d'une pension de près de 550 euros à une pension de près de 350 euros ! Pour dix ans de service, on passera de 400 à 250 euros ! Les économies faites sur le dos des plus modestes sont évidemment ridicules. Par contre, les consé-



La loi est passée en force, contre l'avis majoritaire de la population. Cela ne change rien au fait qu'elle soit inacceptable et qu'il faille poursuivre à la combattre.

quences, à ce niveau de revenu, seront considérables sur les retraités. On voit qu'il s'agit vraiment de préparer le passage à un régime unique comme prochaine réforme en éliminant peu à peu toutes les spécificités positives du régime de la Fonction publique, quelles que soient les effets pour les agents.

Service actif

La durée de service pour en bénéficier passe de 15 à 17 ans.

Un Observatoire de la pénibilité est créé au sein du Conseil d'orientation sur les conditions de travail, « chargé d'apprécier la nature des activités pénibles dans le secteur public et le secteur privé ». Les tentatives de suppression du service actif passeront par là, probablement rapidement.

Bonifications

Celles des enseignants du technique ayant des conditions d'activité professionnelle est supprimée.

Un rapport sur les bonifications est remis au Parlement avant le 31 mars 2011, dans l'objectif premier de supprimer les bonifications hors d'Europe, dont bénéficient les fonctionnaires des Dom-Tom.

Les bonifications autres que familiales ne comptent pas pour la surcote.

L'élimination progressive des bonifications, qui sont une spécificité de la fonction publique, fait à l'évidence partie des objectifs du gouvernement.

Les « titulaires sans droits » ayant

moins de 15 ans de service et validations de service

La loi fait passer de 15 ans à 2 ans la condition de service pour pouvoir bénéficier d'une retraite de la Fonction Publique, à compter du 1er janvier 2011. C'est prendre une décision qui simplifie la gestion, mais ne permet pas d'avancer sur la question des polypensionnés.

Le gouvernement décide le versement d'une pension de la Fonction publique à tout fonctionnaire ayant au moins deux ans de carrière, et supprime toute possibilité de rachat des périodes de contractuels aux fonctionnaires titularisés à partir du 1er janvier 2013. Il supprime les reversements IRCANTEC pour les agents ayant moins de deux ans de carrière.

Aujourd'hui les agents ayant moins de 15 ans de service sont reversés au régime général (CNAV), et à l'IRCANTEC pour la retraite complémentaire. Les employeurs publics transfèrent le montant des cotisations qu'ils ont perçues, et un complément pour les cotisations IRCANTEC pouvant aller au-delà de 1000 euros peut être demandé à l'agent partant en retraite, ce que la CGT a toujours dénoncé.

La question des polypensionnés, privé-public mais aussi polypensionnés privé-privé (régime agricole + régime général, régime des artisans + régime salarié), c'est d'abord la question du calcul du salaire de référence. Par exemple les 10 meilleures années du régime agricole plus les 15 meilleures années du régime général peuvent être très inférieures aux 25 meilleures années de la carrière. Sur le salaire de référence le gouvernement ne fait rien. Par contre il a pris une mesure dans la Fonction publique qui parfois diminue et parfois augmente la pension globale des agents, sans aucune étude d'impact.

Cette décision est accompagnée de la suppression de toute possibilité de rachat des services effectués en tant que contractuels. Ce qui aura rapidement pour effet de réduire les droits des agents employés en tant que contractuels très souvent de façon illégale pendant de longues années et

devenu titulaires. Ainsi que de supprimer les emplois affectés à cette mission dans les services ministériels des pensions, services dont le sort reste très incertain. Et ce alors que la majeure partie des agents ont été délocalisés en région (Nantes, La Rochelle, Gradignan, Caen, ...).

Cette mesure est une mesure RGPP, et pas une concession sur les polypensionnés.

Cessation progressive d'activité

Le dispositif est supprimé au jour de la promulgation de la loi. Et ceux qui en bénéficient peuvent y renoncer à tout moment !

Carrières longues

Les nouvelles dispositions sont prévues au 1er juillet et seront précisées par décret.

Dernier salaire : on ne paye plus

Les fonctionnaires ne peuvent bénéficier d'une prime de départ en retraite de la part de leurs employeurs, indemnité qui est selon le code du travail d'un mois de salaire après quinze ans d'ancienneté, et jusqu'à deux mois après trente ans. Par contre, le dernier salaire des fonctionnaires leur est payé en totalité, mais sans primes, s'ils partent en retraite le 2 ou le 3 du mois. Ce qu'ils font presque tous.

Grâce à Jean Arthuis, président centriste de la commission des Finances, cet abominable privilège par rapport au privé est lui aussi aboli. A partir du 1er juillet 2011, si on part le 2 avril, on touchera sa retraite fin mai, et on ne percevra aucune rémunération du 3 au 30 avril, comme tout le monde ! La perspective d'unification des régimes fait revisiter toutes les dispositions existantes ! Mais toujours pas question d'indemnité de départ en retraite en compensation pour la Fonction publique.

Caisse de retraite de l'Etat

Alors que le gouvernement avait renoncé à cette perspective devant le refus unanime des fédérations syndicales de la Fonction publique, il ne s'est pas opposé à des amendements parlementaires, qui prévoient la remise d'un rapport au Parlement sur la création d'une Caisse de retraite des fonctionnaires d'Etat avant le 30 septembre 2011.

Unification des régimes

Article 16 : « A compter du premier semestre 2013, le Comité de pilotage des régimes de retraite organise une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique de la prise en charge collective du risque vieillesse. ».

On ne saurait être plus clair dans la volonté d'unification des régimes, ce qui est une des tâches dévolue au Comité de pilotage des régimes de retraite, créé par la réforme..

Conclusion

Vues de façon précises, les restrictions attaquant les droits des fonctionnaires constituent une liste impressionnante.

Pourtant cette réforme apparaît être une étape avant la suivante. Le débat parlementaire à mis en évidence que la pure et simple liquidation du code et régime de retraite des fonctionnaires est un objectif parfaitement assumé par beaucoup des partisans de cette réforme.

D'autres étapes sont prévues avant 2018 ou 2013.

Dès 2011 les bonifications, la Caisse de retraite de l'Etat, seront des débats et des sujets de mobilisations immédiats.

Crise, déficit public, plan européen d'austérité :

Il faut prendre le mal à la racine

Après la purge imposée ces derniers mois aux Pays Baltes, à la Hongrie, la Roumanie, la République Tchèque, la Grèce... c'est aujourd'hui à l'Irlande, qui avait pourtant déjà ingurgité une potion amère, de devoir avaler le calice jusqu'à la lie.

C'est au tour de l'Irlande

Pour ramener son déficit public de 32 % du PIB en 2010 à 3 % en 2014, le Gouvernement irlandais a annoncé le 24 novembre une augmentation de 2 % de la TVA (5 milliards d'€) et un plan d'économie budgétaire de 10 milliards d'€ comprenant notamment une baisse de 12 % du SMIC horaire, une réduction des dépenses sociales (allocation familiale et indemnité chômage) à hauteur de 2,8 milliards d'€ et la suppression de 24 750 emplois publics. Ce 3^{ème} plan d'austérité infligé au peuple irlandais en 3 ans est exigé par le Commissaire européen aux affaires économiques appuyé par la Chancelière Allemande, en échange d'un prêt de 85 milliards d'€ de l'Union Européenne et du FMI.

Cerise sur le gâteau, aucune contribution à l'effort général n'est exigé ni du secteur bancaire, qui ces deux dernières années a bénéficié d'une aide de 50 milliards d'€, cause du déficit public irlandais, ni des entreprises dont le taux d'imposition, fixé à 12,5 %, est un des moteurs du dumping fiscal en Europe. Il faut dire que les trusts internationaux implantés récemment en Irlande, tel Google, menaçaient de délocaliser 20 000 emplois si ce pays perdait son statut de paradis fiscal.

Le cas irlandais est encore plus exemplaire que celui de la Grèce car

ce pays était, ces 10 dernières années, érigé en modèle par tous les chantres du libéralisme, qui louaient le recul de l'Etat, les bas salaires, et la dérèglementation engagés depuis les années 90.

En réponse à l'ivresse financière du secteur bancaire irlandais, englués dans des prêts hypothécaires, la commission européenne a, une nouvelle fois, choisi de faire payer la crise à un peuple tout entier.

Super austérité partout : l'Europe à la baguette

Et le bilan à payer par le monde du travail ne devrait pas s'arrêter là si la machine folle n'est pas arrêtée. D'ores et déjà le Portugal et l'Espagne sont dans l'œil du cyclone. Les agences internationales menacent de réviser à la baisse la « note » qui permet à ces deux pays d'emprunter à des taux voisins de 5 % (le double de ce qui est accordé par les investisseurs financiers à des pays comme la France ou l'Allemagne). Pour répondre à ce chantage les gouvernements espagnols et portugais ont déjà engagé les « réformes » préconisées par l'Union européenne : mise à mal des régimes de retraites et de protection sociale, révision du code du travail, diminution de la dépense publique. Ces mesures vont frapper des populations déjà lourdement touchées par le chômage qui concernent déjà 20 % de la population active en Espagne et 12,5 % au Portugal.

Face à ces désastres sociaux annoncés, l'Union européenne, droite dans ses bottes, renforce les dispositions destinées à garantir « un euro fort » aux investisseurs.

Ainsi, fin septembre, sur proposition de la Commission européenne, les gouvernements de l'Union ont décidé d'un commun accord de la mise en place d'un « pacte de stabilité renforcé » « en accentuant les volets consacrés à la dette publique et à la viabilité budgétaire, à étendre la surveillance aux déséquilibres macroéconomiques et à encourager l'application du pacte par des sanctions et des mesures incitatives » (communication de la commission européenne du 29/09/2010).

Concrètement la commission invite les Etats membres à ramener leur déficit budgétaire sous la barre des 3 % d'ici 2014. Concomitamment les Etats devraient engager la résorption de leur dette publique pour redescendre sous le plafond de 60 % de leur PIB à un rythme annuel minimum de 5 %. Pour atteindre ces objectifs les Etats devraient développer prioritairement des réductions de dépenses et ne pas élever leur recette fiscale.

Parallèlement la commission souhaite instaurer une nouvelle procédure élargissant les contrôles à l'ensemble des déséquilibres comptables à l'échelle macro économique, c'est-à-dire en considérant le montant total de l'épargne et des dépenses publiques et privées.

Cette procédure s'appuierait sur des indicateurs relatifs à la situation des comptes courants, aux coûts de main-d'œuvre, à la dette du secteur public et au crédit du secteur privé. Le lien entre ces éléments de « déséquilibre macro économique potentiellement dangereux » et nombre d'aspects qui relèvent aujourd'hui des politiques nationales pourraient permettre à la commission européenne d'interférer directement dans des

domaines comme les conventions collectives, les institutions du marché du travail ou les services publics.

Pour appliquer ces mesures la commission propose, d'une part d'examiner les projets de loi de finances de tous les états préalablement à leur adoption par les parlements nationaux et, d'autre part, de prévoir une série de sanctions pour les mauvais élèves. Ces dernières pourraient être soit des amendes (pouvant aller jusqu'à 0,1% du PIB) soit des exclusions à l'accès aux aides européennes tels les fonds structurels.

Il s'agit ni plus ni moins que de mettre entre parenthèse le droit des peuples à disposer de leur avenir à travers leur représentation parlementaire.

Pour entrer en application, ces mesures, qui priveraient pratiquement les états de toute marge d'initiative économique et sociale, doivent recevoir l'approbation du Parlement européen qui se prononcera au plus tard en Avril 2011.

Toutefois, sans attendre, les chefs de gouvernements ont déjà émis, en juin dernier, une série de recommandations pour un plan d'austérité coordonné à l'échelle européenne.

Avec la protection sociale, la fonction publique et les services publics sont des cœurs de cible parce qu'ils permettent de dégager rapidement des marges financières sans toucher aux profits, au nom de la sacro sainte compétitivité des entreprises.

A des degrés divers la plupart des pays se sont déjà engagés dans cette voie de régression sociale comme le montre l'état des lieux réalisé par la Fédération européenne des services publics (cf encart).

La situation qui prévaut en France, avec une « réforme » des régimes de retraite régressive qui pénalise encore plus lourdement les fonctionnaires, le PLF 2011 et ses 60 milliards de « moindre dépense » les 135 000 suppressions d'emplois dans la FPE dont se félicite le président de la république, les 100 000 suppressions supplémentaires annoncées dans les 3 ans qui viennent, le



Puissantes actions au Portugal

gel des salaires programmé pour la période 2011-2013, est en tout point conforme à ce programme européen d'austérité.

Ainsi, bien qu'ils s'en défendent, les dirigeants de l'Union européenne ont bel et bien décidé de faire payer, à tous les salariés et encore plus aux agents de la Fonction publique, le prix de la crise systémique qui a éclaté en 2008 aux Etats Unis et s'est propagée au reste du monde.

Les origines de cette crise sont parfaitement connues ; les politiques néolibérales menées, depuis 30 ans, dans tous les pays de l'OCDE ont permis au capital de capter près de 10 % de part de PIB qui auparavant rémunéraient le travail ou finançaient la protection sociale. Ce transfert de richesse a abouti d'une part à une accumulation colossale de capitaux qui ont alimenté le casino de la finance mondialisée et, d'autre part, à un endettement massif des ménages les plus modestes et des Etats qui garantissaient un niveau élevé de service public.

Au lieu de traiter ces maux à la racine et de prendre des mesures permettant une autre répartition des richesses produites, ce qui permettrait une relance par la consommation, les orientations de l'Union européenne marquent une fuite en avant.

Ainsi les suppressions d'emplois

publics, évaluées à 1,5 millions en 5 ans, vont automatiquement aggraver le chômage qui touche déjà officiellement plus de 23 millions de personnes dans l'union européenne. A ce chiffre déjà effrayant il faut en outre rajouter, selon la CES, 1,5 à 2 millions de destructions d'emplois dans le secteur marchand, conséquence directe des mesures imposées aux fonctions publiques des Etats membres. En effet, les suppressions d'emplois publics, cumulées au gel et baisses de salaire des agents publics, vont avoir un impact important sur la demande et la consommation internes qui sont les principaux vecteurs de croissance au sein de l'Union européenne.

Tout aussi graves sont les mesures d'austérité budgétaires qui réduisent la commande publique et affaiblissent le pouvoir d'achat des salariés du fait de l'augmentation de la fiscalité des ménages. Là encore les effets négatifs sur la croissance et sur l'emploi du secteur privé vont être rapides et d'autant plus brutaux que les « stabilisateurs sociaux » que sont les systèmes de retraite, d'assurance chômage ou de protection maladie sont eux aussi gravement affectés par des politiques régressives.

Les observateurs sont de plus en plus nombreux à comparer le plan de rigueur coordonné par l'Union européenne à celui mis en œuvre en 1931

par le président des Etats Unis d'alors, en réponse à la crise de 1929.

Il semblerait que les dirigeants des Etats membres de l'UE aient oublié que le « plan Hoover » a alors plongé l'ensemble de l'économie mondiale dans la récession avec pour conséquence le chaos et les catastrophes que l'on connaît.

De partout la colère monte et les mouvements de protestations atteignent, dans un grand nombre de pays européens, des niveaux inégalés depuis des décennies.

Pour les seuls mois d'octobre et novembre, des grèves et des manifestations interprofessionnelles, massivement suivies, se sont déroulées en France bien entendu mais aussi en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Roumanie, en Irlande....

Cependant, et l'exemple français est là aussi illustratif, chacun voit que ces mouvements ne peuvent être décisifs s'ils ne parviennent pas à converger pour peser efficacement là où les décisions sont prises, c'est-à-dire au niveau européen. La manifestation contre les plans d'austérité qui a réuni à Bruxelles le 29 septembre dernier plus de 100 000 manifestants venus des quatre coins d'Europe, constitue un premier élément de réponse.

Salariés d'Europe : un nouveau temps fort le 15 Décembre.

Toutefois, bien qu'il s'agisse de la plus grande euro-manifestation de l'histoire, cette mobilisation n'a pas suffi à peser sur les orientations de la commission européenne et il faut, d'évidence, faire monter la pression.

La nouvelle journée d'action européenne, décidée par la CES et qui se traduira le 15 décembre par des manifestations dans chaque pays de l'UE, constitue une étape supplémentaire pour inscrire de façon durable un rapport de force en capacité d'infléchir les orientations de l'Union européenne.

Les enjeux auxquels sont confrontés tous les salariés d'Europe sont simples. Ils doivent pouvoir agir de façon convergente pour que le parlement européen rejette le programme d'austérité et les mesures antidémocratiques décidés par la commission européenne et le conseil de l'Europe.

C'est à cette condition qu'une autre Europe est possible, assurant le primat des droits sociaux et des services publics sur ceux de la concurrence et des intérêts financiers.

Aperçu des mesures d'austérité prises dans le secteur public

	Blocage salarial	Réduction salariale	Suppression d'Emplois
Bulgarie	2011-2013	2010 : - 10 %	Plus de 10 %
Croatie		2009 : - 6 %	Zéro recrutement
République Tchèque		2011 : - 10 % de la masse salariale totale (- 30 % en cas de service de longue durée)	
Grèce	2009-2012	2010 : de - 12 à - 20 %	Pas de recrutement en 2010 un recrutement pour cinq départs de 2011 à 2013
Hongrie	2010 - 2012	2010 : 13ème mois	
Irlande		2009 : - 5 % ; 2010 : - 5 % à 8 % 2011 : - 10 %	2009 2010 : - 12 000 2011 : - 25 000
Lettonie		2009 : - 15 à - 50 %	2010 : - 6000
Italie	2010/2011/2012	: - 5 % pour les hauts salaires	remplacement de 1 sur 5 (- 170.000 ETP) non renouvellement des CDD
Lituanie		2009 : - 8 %	: - 10 %
Pologne	2011		: - 10 %
Portugal	2010-2013	2010 - 2011 : - 5 % à - 10 %	aucun remplacement de départ en retraite
Roumanie	2009	2010 : de - 25 à - 5 %	remplacement de 1 sur 7 (- 250,000)
Slovaquie		2010 : - 1 %	
Espagne	2011	2010 : - 5 %	Remplacement 1 sur 10
Slovénie	2011	Accord précédent pour l'augmentation des salaires publics annulé en 2010	
Allemagne		2011 : - 2,5 %	2011 - 2014 : -15000
Autriche			non remplacement 1 sur 2 = 8000 suppressions
Danemark			zéro recrutement 2011 - 2013
France	2011-2013	2011 : - 0,5 % Prélèvement pour les pensions	2007 - 2010 : - 130 000 2011 - 2013 : - 100 000
Luxembourg	2010 pour l'administration centrale		
Estonie		2010 : - 8 % à 10 %	
Lituanie		2010 : - 8 à - 10 % (temporaire, pas sur les salaires de base)	: - 10 %
Royaume-Uni	2010 - 2011		2011 - 2013 : - 490.000
Bosnie	2010	2009 et 2010 (non chiffré)	
Macédoine	2009 - 2010		zéro recrutement
Moldavie	2010 - 2011		zéro recrutement = - 10 %
Serbie	2009 - 2010		zéro recrutement (= - 10 %)

"Dans toutes les dimensions de votre vie quotidienne le marché unique doit être là pour vous, vous offrir davantage d'opportunité et vous permettre de vous projeter dans l'avenir". Michel Barnier, Commissaire européen chargé du marché intérieur - novembre 2010.

*Le point
sur...*

... Utilisation du courrier électronique professionnel par un fonctionnaire (3ème et dernière partie)

IV – Utilisation à titre syndical

L'utilisation de la messagerie professionnelle ou de l'intranet à des fins syndicales (exemple : l'envoi des tracts syndicaux par mailing) est possible si elle est autorisée par l'employeur ou prévue par un accord d'entreprise, du moment que cette diffusion n'entrave pas l'accomplissement du travail ni le bon fonctionnement du réseau informatique. Encore faut-il que l'objet des courriels soit effectivement syndical. Toutefois, un syndicat ne peut mettre en ligne sur son site des informations portant sur une entreprise et ayant un caractère confidentiel.

Ainsi, un accord d'entreprise peut autoriser la mise à disposition de publications et tracts de nature syndicale :

- soit sur un site syndical mis en place sur l'intranet de l'entreprise ;
- soit par diffusion sur la messagerie électronique de l'entreprise.

L'accord d'entreprise définit les modalités de cette mise à disposition

ou de ce mode de diffusion, en précisant notamment les conditions d'accès des organisations syndicales à ses moyens et les règles techniques visant à préserver la liberté de choix des salariés d'accepter ou de refuser un message.

La CNIL (préconisations du 25 mai 2004) pose certaines règles et principes en la matière, avec notamment :

- le respect du principe de finalité : les adresses de messagerie électronique des salariés ne peuvent être utilisées par les organisations syndicales ou par l'employeur pour d'autres raisons que la mise à disposition de publications et tracts de nature syndicale.
- le respect des droits d'information et d'opposition préalable : les salariés doivent être clairement et préalablement informés de cette utilisation, afin de pouvoir manifester leur accord ou leur opposition à l'envoi de tout message syndical sur leur messagerie professionnelle. De plus, ce droit ainsi que ces modalités d'exercice devraient être systématiquement rappelés dans tout message ultérieur afin que les salariés puissent manifester

à tout moment leur volonté de s'opposer à la réception de messages syndicaux.

L'indication du caractère syndical du message doit systématiquement être mentionnée dans l'objet du message électronique pour informer clairement les salariés de l'origine et de la nature du message.

- le respect de la confidentialité des échanges entre les organisations syndicales : toute mesure de sécurité devrait être prise afin d'assurer la confidentialité des échanges électroniques éventuels des salariés avec les syndicats. De plus, l'employeur ne devrait pas pouvoir exercer de contrôle sur les listes de diffusion constituées par les syndicats

Il faut préciser qu'en l'absence d'accord d'entreprise, les syndicats doivent obtenir l'accord de l'employeur pour l'usage des TIC dans l'entreprise.

En effet, la Cour de cassation, chambre sociale, dans un arrêt du 25 janvier 2005 (pourvoi n°02-30946) semble permettre à l'employeur d'interdire toute diffusion de tracts et de publications syndicaux sur la

LE SITE INTERNET DE L'UGFF ?
www.ugff.cgt.fr

messagerie électronique lorsqu'il ne l'a pas autorisé ou lorsque la diffusion n'a pas été organisée par accord d'entreprise.

Enfin, il est utile de rappeler que lorsque l'employeur permet l'utilisation des TIC aux organisations syndicales, il doit l'accorder à tous les syndicats (principe de non discrimination syndicale) et les syndicats doivent veiller à ne pas porter un trouble à l'exécution normale du travail ou à la bonne marche de l'entreprise.

Syndicats et messageries

Mme E, représentante syndicale, utilise la messagerie électronique des services de la ville, limitée à un usage professionnel, pour diffuser une information syndicale invitant certains de ses collègues à un rassemblement le 14 février 2004 afin de manifester lors de la venue de personnalités publiques et politiques locales pour l'inauguration d'un nouveau théâtre. Le maire lui inflige un blâme. Le TA lui donne raison et annule la sanction alors que la CAA maintient la sanction pour « utilisation de la messagerie à des fins politiques, interdite par le maire dans une note de service ».

TA Besançon, 19 décembre 2006 - Mme E. M. c/ Commune de Lons-Le-Saunier - N° 0400718 : Une administration peut interdire l'utilisation de la messagerie électronique à des fins personnelles ou politiques, mais ne peut pas étendre cette interdiction aux messages syndicaux. Le tribunal annule une sanction prise contre un délégué syndical, en se fondant sur le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, sur la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 11), sur l'article L.411-1 du Code du travail, et sur l'article 8 de la loi 83-634 (statut général). Le tribunal souligne également que le message en question ne contenait aucune expression injurieuse ou diffamatoire, qu'il interpellait des représentants d'institutions et non des individus à titre personnel, et qu'il n'a provoqué aucune perturbation du service

CAA Nancy, 2 août 2007 :

Un maire inflige un blâme à une représentante syndicale qui a utilisé l'intranet de la ville pour diffuser une information syndicale (appel à un regroupement). En première instance, le tribunal annule le blâme. Mais en appel, la Cour applique un autre motif au blâme : l'utilisation de la messagerie à des fins politiques, interdite par le maire dans une note de service. La Cour annule donc le premier jugement, et rend légal le blâme... En outre, la Cour juge inopérants les motifs de la requérante, à savoir : la commune ne pouvait interdire la diffusion de messages à caractère syndical ; aucune plainte pour diffamation ou injures n'a été déposée ; elle a été seule blâmée parmi d'autres représentants syndicaux ; le maire utilise lui-même la messagerie à des fins politiques.

Conseil d'Etat, 27 février 2006, n°277945 : distribution de documents syndicaux

L'arrêt rappelle les conditions dans lesquelles les syndicats sont autorisés à distribuer leurs documents dans l'enceinte d'un bâtiment administratif (cf article 9 du décret du 28 mai 1982, et circulaire du 18 novembre 1982) : les documents doivent être de nature syndicale (pas politiques) ; la distribution doit se faire en dehors des locaux ouverts au public, par des agents qui ne sont pas en service ou qui bénéficient d'une décharge d'activité de service ; et elle ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service.

L'arrêt éclaire également le vieillissement des textes, au regard du développement des nouvelles technologies de communication. La seule avancée réside dans l'établissement de chartes ministérielles relatives à l'utilisation des NTIC par les syndicats (boîtes aux lettres électroniques, listes de diffusion...), mais il n'existe pas de texte réglementaire. Ainsi, les syndicats n'ont pas le droit à "l'e-distribution" de tracts syndicaux, hors mesures prévues dans les chartes, ni "d'interpeller" des responsables hiérarchiques, ni de proposer des pétitions électroniques. Les administrations peuvent imposer une limite dans le nombre de messages électroniques envoyés, leur taille, les pièces jointes, les horaires d'envoi...

Actu.

Édito.	p 2
Ils ont "remanié" quoi ?	p 3
Immigration et politiques publiques	p 3
Agents non titulaires	p 4
L'impossible rentrée	p 5
ENA	p 6
Assises sur le dialogue social	p 12

Vie syndicale

Se syndiquer, c'est aussi lutter !	p 8
---	-----

Service public

Face aux affaires et conflits d'intérêts	p 10
Réforme des collectivités territoriales	p 11

3 questions à

Philippe Degembe	p 13
-----------------------	------

Le Dossier

Mouvement social	p 14
-----------------------	------

Action sociale

Loi de finances 2011	p 20
---------------------------	------

Retraites

Réforme des retraites	p 24
----------------------------	------

Europe

Il faut prendre le mal à la racine	p 27
---	------

Zig-zag dans le droit

Le point sur...	p 30
----------------------	------

Rédaction : UGFF

263 rue de Paris - Case 542
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.48.18.82.31 Fax : 01.48.18.82.11
Mél : ugff@cgt.fr — Site : www.ugff.cgt.fr
Directeur de la publication :
Bernard Branche
N° Commission Paritaire : 0907 S 06197
Mensuel - Prix : 1,5 €

Maquette :



Saint Guillaume - 22110 Kergrist Moelou
Publicom91@wanadoo.fr

Impression :

Imprimerie Rivet Presse Edition

24 rue Claude-Henri-Gorceix,
87022 Limoges cedex 9
Tél. : 05 55 04 49 50
Fax : 05 55 04 49 60



Les adultes aussi peuvent écrire au Père Noël

Pour aider les familles démunies à passer un vrai Noël de fête, envoyez vos dons sous enveloppe affranchie au Secours populaire français, Opération Pères Noël verts. **Complétez ce bulletin et renvoyez-le avec un chèque à l'ordre du Secours populaire français BP 3303 - 75 123 Paris cedex 03.**



Je donne **10 €** **30 €** **50 €** autre montant

NOM _____ **PRÉNOM** _____

ADRESSE _____

CP _____ **VILLE** _____ **TÉL** _____

ON2003CA

Un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôt équivalente à 75 % de son montant vous sera adressé.

